

*Canton de Harnes*  
*Arrondissement de Lens*  
*Département du Pas-de-Calais*  
*Téléphone : 03.21.13.02.31*  
*Télécopie : 03.21.13.02.40*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Noyelles-sous-Lens,

**Monsieur Alain ROGER**

**MAIRE de Noyelles-sous-Lens**  
**Vice-Président de la**  
**Communauté d'Agglomération de**  
**Lens-Liévin**

**À**

***Mesdames et Messieurs les Adjointes***  
***Mesdames et Messieurs***  
***les Conseillers Municipaux***

**62221 NOYELLES-SOUS-LENS**

***Nos réf : AR/MG/SM/VVL***

**Transmis le : 21 août 2019**

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE  
CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 05 JUIN 2019**

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : MM. Alain ROGER, Maire, Maurice BERNARD, Sandra BLANCHARD, Jean-Michel SKOTARCZAK, Valérie DELVALLEZ, Sabine FINEZ, Bernard FINEZ, Claude SIBIRIN, Patrice WETISCHEK, Danielle SENECHAL, Micheline MAYEUX, Alain VANTREPOTE, Cathy CZAJKOWSKI, Jean PERRAULT, Emmanuelle DHONDT, Marie-Hélène GUEYDON, Samantha LEBAS, Daniel CAPILLON, Joëlle COCHEZ, Patrick BOULOGNE, Maryvonne POULAIN, Daniel WAWRZYNIAK, Freddy MIETTE, Louis ALEXANDRENNE, Francis LOCQUET, Mickaël KOPREK, Chantal GAUTIER, Conseillers Municipaux.\*\*\*\*\*

**ÉTAIT ABSENT EXCUSE** : MM.Philippe CERF (procuration à Maurice BERNARD), Adjoint.\*\*\*\*\*

**ÉTAIT ABSENT** : M.Hicham MESSAOUDI, Conseiller Municipal.\*\*\*\*\*

Madame Sabine FINEZ a été désignée secrétaire de séance et a accepté de remplir les fonctions.\*\*\*\*\*

- Monsieur Le Maire : avant de commencer ce conseil municipal, j'ai reçu un courrier de Monsieur WAWRZYNIAK, nous informant que Monsieur ALEXANDRENNE ne fait plus partie du groupe « Avenir et Progrès ».

*A compter de ce jour, il fait partie du groupe « L'essentiel, c'est Noyelles ».*

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : sa commission sera reprise par Monsieur Francis LOCQUET.

- Monsieur Le Maire : très bien. Nous modifierons les commissions.

#### 1) ADOPTION DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2019 :

- Monsieur Le Maire : si vous avez des questions ou des observations.

*Oui Maryvonne.*

- Madame Maryvonne POULAIN : on va demander une fois de plus des nouvelles de Monsieur Hicham.

*On a jamais eu cette situation là, où il manquait un conseiller qui n'était jamais là, même pas en présentation.*

*Vous m'avez dit qu'il restait insensible à vos courriers, mais bon, il y a bien des gens derrière qui accepteraient de prendre sa place.*

- Monsieur Le Maire : oui, mais tant que je n'ai pas sa démission, je ne peux pas intervenir.

- Madame Maryvonne POULAIN : et Monsieur Le Préfet ne peut rien faire ?

- Monsieur Le Maire : rien, il est élu Conseiller Municipal, même s'il ne siège pas aux séances, tant qu'il n'a pas donné sa démission, il est Conseiller Municipal.

- Madame Maryvonne POULAIN : je veux dire quand on se met sur une liste, nous savons très bien que ça va peut-être arriver et c'est la moindre des choses au moins d'être là et d'être présent et au moins de se présenter, faute de pouvoir y être après.

*Ensuite, en page 15, à un moment donné, je reprends la parole, on parlait de l'écomusée.*

*Il y a une phrase que je n'ai absolument pas dite, d'ailleurs, quand vous reprenez le sens de la phrase, « on a tous été aussi envahi par ce projet qui a planté ».*

*Je ne pense pas que ce soit le sens de ma phrase parce que depuis toutes mes interventions depuis 2008, j'ai toujours dit que le musée était un très beau projet, donc ça m'étonnerait que j'ai dit que c'est un projet qui a planté, je n'ai pas demandé à réécouter l'enregistrement mais je pense qu'à la place, on aurait dû écrire qui a « germé » plutôt que planté.*

*Mais ce qui a été planté n'est pas planté dans le sens de capoter mais dans le sens que c'était un beau projet que nous avons mis en place.*

*Ça, c'était une réflexion à faire aussi et ensuite pour reprendre le problème que nous avons rencontré cette semaine avec la Commission d'Appel d'Offres où Monsieur BOULOGNE n'a pas eu l'invitation.*

*C'est-à-dire qu'elle n'avait pas été confirmée et les papiers sont arrivés hier alors que la réunion avait lieu lundi.*

*C'est quand même bizarre, surtout qu'un appel d'offres c'est quand même quelque chose d'important.*

*Vous m'avez demandé qui allait siéger au CHSCT, je vous ai répondu que c'était moi qui allais continuer parce que j'étais déjà au CTL et que Monsieur BOULOGNE était mon suppléant, or, c'est Monsieur BOULOGNE qui a été invité en tant que titulaire.*

*Après il a dit que c'était moi qui venait en tant que suppléante, mais rectifiez « la titulaire ».*

*- Monsieur Le Maire : pas d'autres observations ?*

*- Madame Maryvonne POULAIN : non, non.*

*- Monsieur Le Maire : nous pouvons passer au vote.*

*Quels sont ceux qui sont pour ?*

|                            | POUR | CONTRE | ABSTENTIONS |
|----------------------------|------|--------|-------------|
| L'essentiel c'est Noyelles | 22   |        |             |
| Agir, ensemble             | 4    |        |             |
| Avenir et progrès          | 2    |        |             |
| TOTAL                      | 28   |        |             |

*Adopté à l'unanimité.*

2) ADOPTION DES RÉUNIONS DE BUREAUX MUNICIPAUX DES 24 AVRIL ET 22 MAI 2019 :

- Bureau Municipal du 24 avril 2019 :

- Monsieur Le Maire : *si vous avez des questions à poser.*

*Concernant les voies navigables, vous avez dû voir que la barrière avait été installée.*

*Il y a une quinzaine de jours environ.*

*Logiquement, ils devraient venir pour enlever tous les déchets qui s'y trouvent.*

*Ils me disent qu'il y en a environ pour 75 000 €.*

*Moi je dirais même sûrement un peu plus de 75 000 €.*

*Vu le travail qu'il y a actuellement là bas au niveau des berges.*

*Cela devrait être fait logiquement avant les vacances.*

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : *et qui va payer cela ?*

- Monsieur Le Maire : *ça c'est eux.*

*Ce sont les voies navigables.*

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : *parce que l'on voit qu'il y a une demande de crédit.*

- Monsieur Le Maire : *c'est eux qui vont installer à leurs frais la barrière, c'est eux qui vont nettoyer.*

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : *sur le relevé de conclusions, je vois que vous êtes intervenus sur la circulation via RECYTECH.*

*On a plus de nouvelles de cela ?*

- Monsieur Le Maire : *concernant ?*

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : *relevé de conclusions à la réunion avec RECYTECH.*

- Monsieur Le Maire : *c'est concernant les travaux qu'il va y avoir cet été sur la A21.*

*Logiquement, les travaux devraient avoir lieu au mois d'août et ils devraient concerner un tronçon qui se trouve au niveau de Courrières jusque Montigny, je crois.*

*Ça fait à peu près ce tronçon là.*

*C'est à dire que pendant une période, une quinzaine de jours, ça va circuler que sur une voie.*

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : donc, RECYTECH ne sera pas impacté ?

- Monsieur Le Maire : non, RECYTECH c'est autre chose, c'est la création de bretelles d'accès.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : j'ai vu que c'était un peu dans les tuyaux, là quelque part.

Tu en sais plus ?

- Monsieur Le Maire : concernant RECYTECH ?

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : concernant la bretelle.

- Monsieur Le Maire : là, ça fait plusieurs réunions que nous avons avec la CALL, les communes concernées, la sous-préfecture.

Le dossier avance bien.

Je ne peux pas trop vous en dire plus pour le moment parce que ce n'est pas encore validé par la DIR mais on partirait sûrement sur une bretelle d'accès Montigny-Noyelles.

La bretelle qui est là actuellement, elle serait allongée, ce serait vraiment une voie de décélération.

La voie d'accélération se ferait également de ce côté là, c'est-à-dire qu'ils n'emprunteraient plus la bretelle qui existe actuellement et qui est une voirie communale.

Par contre, on ne peut créer un échangeur que s'il est utilisé également par le particulier.

Nous sommes en pleine réflexion parce qu'il n'est pas question que, si on crée un accès qui est autorisé aux particuliers que les gens entrent sur Noyelles.

Parce que là, si j'ai 1 000 ou 1 500 véhicules qui empruntent régulièrement la rue du 10 mars, ça va être la folie douce.

Nous sommes en train de voir pour peut-être barrer la rue du 10 mars au niveau du pont.

C'est à dire que les gens qui emprunteraient cette bretelle ne pourraient partir que sur Harnes.

Nous, on barrerait simplement la rue du 10 mars.

Ce qui nous permettrait à notre niveau, c'est au niveau du pont de l'autoroute, la bretelle d'accès qui existe actuellement et qui est sauvage, à la limite à cet endroit là, de faire un parking pour pouvoir accéder aux berges de la Souchez.

Et puis ça permettrait aux riverains de la rue du 10 mars d'avoir vraiment de la quiétude parce que là il n'y aura plus aucun camion qui pourrait passer.

*Tout cela, c'est entre guillemets. Nous sommes en train de voir. Il y a encore une réunion avec les services de l'État qui a lieu le 7 juillet, je pense qu'avant la fin de l'année le projet sera ficelé mais de toute façon les travaux n'interviendront pas avant 2022.*

*Le temps que le déblocage des fonds se fasse.*

*Mais nous partirions bien sur ce principe de dire, voilà, les gens pourraient sortir, aller sur Harnes, les gens qui habitent à Harnes pourraient emprunter cette bretelle mais par contre les Noyellois non.*

*Pour nous ce n'est pas gênant de toute façon.*

*Pour accéder à Harnes on peut emprunter la rue Léon Blum, on peut accéder par Loison, donc, ce n'est pas gênant.*

*- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : c'était plus un raccourci.*

*- Monsieur Le Maire : oui voilà c'est cela.*

*Après je ne peux pas accepter 1 500 voir 2 000 véhicules par jour sur la commune, ce n'est pas gérable.*

*Dès que j'ai la confirmation, je vous en informe.*

*- Monsieur Francis LOCQUET : ça va bloquer au niveau du marais d'Harnes.*

*Les gens de Harnes vont devoir faire le tour.*

*- Monsieur Le Maire : les gens de Harnes vont devoir faire le tour, c'est à dire ?*

*- Monsieur Francis LOCQUET : on n'aura plus accès au marais d'Harnes.*

*- Monsieur Le Maire : si. C'est à dire que les gens qui habitent Harnes vont pouvoir accéder au marais d'Harnes, ensuite ils vont pouvoir emprunter la rocade.*

*Les gens qui sortent de la rocade, ne pourront tourner à droite que pour aller sur Harnes.*

*Donc ils vont passer devant le marais de Harnes.*

*C'est clair Francis ?*

*- Monsieur Francis LOCQUET : non.*

*- Monsieur Le Maire : tu vois où il y a RECYTECH ?*

*- Monsieur Francis LOCQUET : oui.*

*- Monsieur Le Maire : au niveau de RECYTECH, il va y avoir un rond point qui va permettre ou de tourner à droite pour aller sur Harnes, ou de tourner à gauche pour reprendre la bretelle d'autoroute qui s'en va sur Lens.*

*La voie d'accélération sera du même côté que la voie de décélération.*

*La bretelle actuelle que tu prends pour aller sur Montigny, celle-ci n'existera plus.*

*Mais par contre tu ne pourras pas monter sur Noyelles parce qu'au niveau du pont, le pont de la rocade cette voirie sera barrée.*

*Enfin, sera barrée, disons que nous mettrons des plots parce qu'il faut quand même qu'il y ait un accès pour les pompiers en cas de problème.*

*Mais nous ne pourrons plus y passer en voiture.*

*- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : ça c'est pour l'entrée et pour la sortie ?*

*- Monsieur Le Maire : pour la sortie ?*

*- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : ils vont rentrer et sortir par la même voie ?*

*- Monsieur Le Maire : oui, ils vont rentrer et sortir par le même échangeur.*

*Tout se fera du côté de chez RECYTECH.*

*Voie d'accélération et voie de décélération.*

*Ils sont rentrés, ils vont se diriger vers le rond point de RECYTECH, là, ils vont aller vers RECYTECH, ils vont re-descendre jusqu'au prochain rond point, tu tourneras à droite pour aller sur Harnes, si tu tournes à gauche, tu es obligé de reprendre la bretelle pour repartir.*

*- Madame Maryvonne POULAIN : quand tu auras la confirmation, tu nous enverras un plan ?*

*- Monsieur Le Maire : oui.*

*- Madame Maryvonne POULAIN : en grand pas en tout petit.*

*En plus grand, comme cela ce sera clair, net et précis.*

*- Monsieur Le Maire : mon objectif est qu'on ne puisse pas accéder à Noyelles.*

*Si on accède à Noyelles, ça va être la catastrophe.*

*Et là ces travaux seront pris en charge par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, l'État et RECYTECH.*

*- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : RECYTECH doit quand même participer ?*

*- Monsieur Le Maire : oui, oui bien sur RECYTECH participe.*

*- Madame Maryvonne POULAIN : c'est normal.*

*- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : oui, oui c'est normal.*

- Madame Maryvonne POULAIN : concernant le panneau électronique.

*Je te pose la question parce qu'au départ tu n'as jamais été tellement chaud pour les panneaux électroniques, tu as fait mettre un carton sur celui qui est là.*

- Monsieur Le Maire : celui-ci ne fonctionnait plus.

- Madame Maryvonne POULAIN : donc maintenant, tu en remets un, 11 000 € quand même, donc, c'est quoi, c'est utile à quoi ?

- Monsieur Le Maire : c'est un panneau d'informations municipales comme il y a sur Loison.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui mais cela je le sais on en avait deux avant et tu as fait murer celui situé place Gallet.

- Monsieur Le Maire : l'objectif, à terme, est d'en installer trois sur la commune.

- Madame Maryvonne POULAIN : on revient en marche arrière.

- Monsieur Le Maire : vu le prix, on ne peut pas se permettre de faire les trois maintenant.

*On commence par la place de la Libération, ensuite un place Gallet et le troisième au rond point de l'Europe.*

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : j'étais encore sur compte-rendu de réunion.

*Le point 2, c'est supprimer les enrobés drainants.*

*On a autre chose comme enrobés ?*

- Monsieur Le Maire : je ne sais pas. Là franchement, je ne sais pas.

*Une nouvelle réunion a lieu le 21 juin concernant l'A21, donc là, j'en saurai plus.*

*Mais pour le moment je suis incapable de te dire quel enrobé sera mis sur la A21.*

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : ok.

*Pour moi, un point positif l'enrobé drainant.*

*C'est tout.*



- Monsieur Le Maire : pas d'autres questions concernant ce compte-rendu de Bureau ?

*Quels sont ceux qui sont pour ?*

|                            | POUR | CONTRE | ABSTENTIONS |
|----------------------------|------|--------|-------------|
| L'essentiel c'est Noyelles | 22   |        |             |
| Agir, ensemble             | 4    |        |             |
| Avenir et progrès          | 2    |        |             |
| TOTAL                      | 28   |        |             |

Adopté à l'unanimité.

- Bureau Municipal du 22 mai 2019 :

- Madame Maryvonne POULAIN : le premier point, bruit de voisinage.

*Il existe des lois, on doit à peu près tous les connaître.*

*Il y a des bruits que l'on a pas le droit de faire même dans la journée.*

*Un chien qui aboie constamment, faire beaucoup de bruit qui gêne les voisins, la nuit n'en parlons pas, combien de fois la police a été appelé.*

*Je me disais pourquoi vous faites cela ? Est-ce qu'il y a une raison particulière ?*

*Est-ce que c'est général à tout Noyelles ou est-ce que ça vise une personne en particulier ?*

- Monsieur Le Maire : non, c'est général à tout Noyelles.

- Madame Maryvonne POULAIN : vu le nombre de plaintes d'un seul coup comme ça ?

- Monsieur Le Maire : voilà c'est cela.

*Vu le nombre de plaintes, de toute façon des lois existent et après un arrêté municipal peut modifier certaines choses comme les tondeuses, l'utilisation des tondeuses, tu peux l'utiliser du samedi au dimanche ou tu fais un arrêté tu ne l'utilises pas le samedi après-midi.*

*Tu peux adapter en fonction des heures.*

*Nous sommes en train de travailler sur un arrêté municipal pour dire de bien cadrer tout cela.*

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : tu vas le présenter en Conseil ?

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, c'est ce que j'allais demander.

- Monsieur Le Maire : oui ce sera présenté à l'ensemble du conseil.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, parce que là, même si nous votons cela pour les bruits de voisinage, à un moment donné est-ce que vous allez sortir quand même, ça, c'est juste on va dire une approche ?

*On ne vous donne pas carte blanche.*

- Monsieur Le Maire : nous sommes en train de travailler sur l'arrêté municipal et dès que nous l'aurons formulé, nous vous l'enverrons.

- Madame Maryvonne POULAIN : et le deuxième, c'est la station de lavage parce que je présume qu'elle doit faire du bruit depuis longtemps.

*Là, il y a eu quelque chose de particulier ?*

- Monsieur Le Maire : nous avons pris contact avec le responsable de la station qui est de bonne constitution.

*Il comprend très bien que ça crée certains problèmes au niveau du voisinage.*

*Nous lui avons demandé de s'adapter aux horaires de INTERMARCHE.*

*Nous sommes en train de voir avec lui comment on peut mettre en place et il y a déjà certaines choses qui sont faites parce qu'au niveau des rouleaux, il les a déjà déconnectés.*

- Madame Maryvonne POULAIN : c'était uniquement l'utilisation de la station ?

*Ce ne sont pas des regroupements le soir ?*

- Monsieur Le Maire : si. Il y a de tout.

- Madame Maryvonne POULAIN : il y a de tout.

*Vous ne pouvez pas fermer.*

- Monsieur Le Maire : c'est une propriété privée.

*Je ne peux pas le forcer non plus de fermer.*

*Mais il y a des gens qui viennent laver leur véhicule à 02h00 du matin.*

*On lui a demandé pour qu'il mette les mêmes horaires que INTERMARCHE pour que le voisinage soit tranquille tout du moins le dimanche après-midi.*

- Madame Maryvonne POULAIN : je me rappelle que déjà avant l'installation ils en avaient peur du bruit et personne n'avait réagi.

*Et concernant le garage ERIC, c'est un départ ou il achète ?*

- Monsieur Le Maire : non, il s'en va.

*Il arrête le bail. Je ne sais pas s'il arrête son activité, où s'il part ailleurs, mais le bail s'arrête.*

- Madame Maryvonne POULAIN : je présume qu'en bas c'est l'association des communes minières, c'est 6 697 habitants, pas 1 € par habitant.

*On vaut plus qu'1 € quand même ?*

- Monsieur Patrick BOULOGNE : concernant la restauration Monsieur Le Maire.

*En commission d'enseignement, nous avons émis l'idée de mettre ces jeunes à la ferme Mametz.*

*Et là, je vois qu'aujourd'hui on parle d'autre chose.*

- Monsieur Le Maire : nous avons étudié le problème de la ferme Mametz.

*La problématique est que nous sommes obligés de modifier certaines choses pour l'accueil des enfants, on est obligé d'acheter des tables et des chaises en conséquence, et la grosse problématique également est que si l'on utilise la ferme Mametz pour la cantine scolaire, on ne peut plus l'utiliser pour rien d'autre.*

*C'est à dire que nous ne pourrons plus l'utiliser pour les associations, pour les administrés, si quelqu'un veut la ferme Mametz un dimanche pour faire un baptême ou un petit repas, on devra refuser.*

*Parce que ce sera impossible d'aménager, de remettre en ordre.*

*Donc là, on a vu avec Loison et ils sont d'accord, si nous avons un problème d'effectif au niveau de la cantine, de nous accueillir là bas sur Loison.*

- Madame Sandra BLANCHARD : je me permets.

*Marie-Hélène va d'ailleurs visiter Loison avant la prochaine commission justement pour qu'on en discute à ce moment là.*

- Monsieur Le Maire : il y avait deux solutions.

*Ou Loison, ou Méricourt.*

- Madame Maryvonne POULAIN : et au niveau des transports comment on va faire ?

- Monsieur Le Maire : comme nous mettons déjà un bus à disposition à Jean Moulin pour aller à la cantine et bien le bus ira directement sur Loison.

- Madame Maryvonne POULAIN : et ils mangeront bio.

*Ils seront favorisés.*

- Monsieur Le Maire : on risque d'avoir des parents qui nous diront mais comment ça se fait que des enfants vont à Noyelles et d'autres à Loison ?

- Madame Maryvonne POULAIN : il semble bien que nous en ayons parlé dernièrement et je vous ai dit pourquoi ne pas faire du bio ?

- Monsieur Le Maire : il faut que l'on trouve une solution en attendant que nous puissions faire une cantine municipale.

Néanmoins, ce qui est bien, c'est que tous les Noyellois pourront aller à la cantine.

en - Madame Marie-Hélène : on l'étudiera à la prochaine commission car il y a une étude cours pour les coûts.

Il y a une étude qui est prévue pour le coût au niveau du transport.

Parce que comme les enfants vont partir sur Loison, on suppose qu'il y aura certainement un coût supplémentaire mais pas énorme.

Et on présentera les chiffres aussi pour vous montrer que le fait d'emmener les enfants sur Loison ça va nous permettre d'augmenter aussi en contre partie forcément les effectifs sur Noyelles puisqu'on enlève quand même trente enfants de la restauration scolaire sur Noyelles.

On va le présenter à la prochaine commission et vous aurez le détail sur le prochain compte-rendu.

- Madame Maryvonne POULAIN : la prochaine commission a lieu quand ?

- Madame Marie-Hélène : au mois de juillet.

- Madame Maryvonne POULAIN : ce serait bien qu'on ai tous l'information parce que comme ça va se passer à la rentrée de septembre et je ne pense pas que vous allez refaire un Conseil Municipal par plaisir avant ?

- Monsieur Le Maire : non.

- Madame Maryvonne POULAIN : ce serait bien que ce ne soit pas déjà fait quand on nous expliquera la suite.

Ce serait bien qu'on nous envoie le document pour que l'on puisse au moins voir et si on a des réflexions à faire, on peut toujours téléphoner.

- Madame Sandra BLANCHARD : vous serez là à la date fixée ?

Le mail que j'ai envoyé ce matin ?

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, mais les commissions de juillet, il y a quand même des gens en vacances, il vaut mieux quand même en informer au moins toutes les personnes.

- Monsieur Le Maire : concernant, Jean Moulin, bonne nouvelle, nous n'avons pas de fermeture de classe.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, on l'a vu dans le journal.

- Monsieur Le Maire : belle épine qu'ils nous ont enlevé du pied.

Nous allons tourner avec des classes à 24 – 25.

- Madame Marie-Hélène GUEYDON : c'est en train de bouger au niveau des effectifs donc je pense 25.

- Monsieur Le Maire : pour la dotation d'équipement, nous nous étions basés sur 100 000,00 € et nous avons eu la bonne surprise d'avoir 301 000,00 €.

- Madame Maryvonne POULAIN : vous voyez, ça arrive les miracles.

- Monsieur Le Maire : de temps en temps, c'est toujours agréable d'avoir des bonnes surprises au niveau des subventions obtenues.

*Sinon, pas d'autres questions ?*

*Quels sont ceux qui sont pour ?*

*Quels sont ceux qui s'abstiennent ?*

|                            | POUR | CONTRE | ABSTENTIONS |
|----------------------------|------|--------|-------------|
| L'essentiel c'est Noyelles | 22   |        |             |
| Agir, ensemble             | 4    |        |             |
| Avenir et progrès          |      |        | 2           |
| TOTAL                      | 26   |        | 2           |

Adopté à la majorité.

### 3) ADOPTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES:

- *enseignement – jeunesse du 27 mars 2019 :*

- *Monsieur Le Maire : si vous avez des questions à poser, Sandra et Marie-Hélène sont là pour y répondre.*

*Pas de questions ?*

*Quels sont ceux qui sont pour ?*

|                            | POUR | CONTRE | ABSTENTIONS |
|----------------------------|------|--------|-------------|
| L'essentiel c'est Noyelles | 22   |        |             |
| Agir, ensemble             | 4    |        |             |
| Avenir et progrès          | 2    |        |             |
| TOTAL                      | 28   |        |             |

*Adopté à l'unanimité.*

- *travaux du 11 avril 2019 :*

- *Monsieur Le Maire : là également, si vous avez des questions Maurice est là pour y répondre.*

- *Madame Maryvonne POULAIN : oui, alors déjà sur le compte-rendu, on a déjà dit que ça faisait un peu mortuaire et beaucoup d'utilisation d'encre noire, un encadrement c'est suffisant.*

*A moins que vous ayez les cartouches d'encre noire gratuite.*

*Et deuxièmement, quand on mets des phrases, je suis désolée mais quand on le lit, heureusement que Patrick nous fait le compte-rendu, mais quand on le lit comme ça, les phrases sorties d'un contexte n'ont plus aucun sens.*

*Ça ne sert à rien. Il faudrait au moins les annuler en expliquant le pourquoi de la phrase et la personne.*

*Il y avait déjà cela aussi.*

*Ensuite quand on parle des Boclets.*

*La question que je voulais poser, les 20 000 € que vous nous avez promis en budget, est-ce que ça va être pour de nouveau faire baisser l'eau dans le parc ou est-ce que vous allez vraiment l'embellir ?*

- Monsieur Le Maire : non, j'ai déjà répondu à la question.

*Les 20 000 € ne serviront pas à cela, ils serviront à embellir le parc.*

*Normalement, on doit supprimer quelques arbres à l'entrée.*

- Madame Maryvonne POULAIN : ça ce n'est pas...

- Monsieur Le Maire : si parce que ça va nous permettre de mettre en sécurité la salle parce que la salle actuellement est complètement enclavée donc à un moment il faut aérer cette salle pour qu'elle soit vu de l'extérieur pour éviter tous ces problèmes d'insécurité.

*Il y aura déjà cela et après on doit se voir avec Frédéric pour voir comment on peut aménager d'autres coins au niveau des Boclets.*

- Madame Maryvonne POULAIN : normalement quand on supprime des arbustes, on en replante ailleurs.

*Pas là, à la salle, si vous les enlevez à la salle, vous pouvez très bien en remettre ailleurs.*

*D'ailleurs, il manque des arbres puisque le sublime saule pleureur doit être mort et enterré.*

*Mais c'est vrai qu'on en a parlé, une pergola, une glycine, c'était magnifique.*

*Donc, ce sont des choses.*

*Mais vous me rassurez quand vous me dites que les 20 000 € serviront à l'embellissement et non pas pour le coup à faire baisser le niveau d'eau qui n'a toujours pas baissé et qui a dû remonter certainement avec les pluies.*

*Non ? Ça va ?*

- Monsieur Patrick BOULOGNE : concernant les Boclets Monsieur Le Maire, je trouve cela dommage que l'on ait fait intervenir des personnes pour désherber, enlever les ronces, tout cela, c'était nickel et quand on y va aujourd'hui, on a des herbes qui font 40 cm, les ronces repoussent.

- Monsieur Le Maire : au niveau du marché des espaces verts, le marché a été renouvelé.

*PINSON avait le marché auparavant et maintenant c'est ID VERDE.*

*Là les travaux vont reprendre mais là, c'est parce qu'il y a eu une période d'adaptation pour faire baisser l'eau.*

- Monsieur Patrick BOULOGNE : oui mais là c'était une société d'insertion qui était venue faire cela.

- Monsieur Le Maire : oui, c'était 3ID.

- Monsieur Patrick BOULOGNE : ils ont fait un boulot qui se voyait mais c'est dommage qu'on ne fait rien derrière.

*On a des ronces de nouveau qui font 40 cm.*

- Monsieur Le Maire : là, normalement, je vais voir cela avec le responsable des services techniques, mais on va essayer de voir rapidement comment on peut régulariser cela.

- Madame Maryvonne POULAIN : et dans le dernier conseil municipal, j'avais parlé du prunus en fleur qui avait été saccagé et vous m'aviez dit que vous m'auriez donné une réponse car vous ne saviez pas qui avait fait ce travail là.

- Monsieur Le Maire : c'est 3ID.

- Madame Maryvonne POULAIN : ça va repousser, c'est sûr que ça va repousser mais vous voyez parce que c'est super, c'est de l'insertion, je suis tout à fait d'accord mais ce sont des personnes qui doivent être accompagnées et je pense que les accompagnateurs doivent savoir qu'on ne coupe jamais un arbre qui est en fleur.

*Je ne sais pas mais en plus il était magnifique.*

- Monsieur Le Maire : oui et 3ID c'est 45 000 €.

*A un moment donné, même si c'est une entreprise d'insertion, ça fait plusieurs fois que l'on se pose la question parce que ce sont des gens qui ne sont pas du tout encadrés.*

*Nous, c'est pareil au niveau du 14 juillet, ils nous ont fait un massacre à la tronçonneuse.*

*Toutes les essences qui avaient été plantées autour du marais, elles étaient saccagées l'an dernier donc là, c'est vrai que ça repousse mais il va falloir un bout de temps.*

*On se pose toujours la question de savoir avec 3ID qu'est-ce que l'on fait ?*

*Parce qu'il y a des moments, ils viennent sur le territoire sans prévenir et puis ils saccagent tout.*

- Madame Maryvonne POULAIN : non, mais là, ce serait bête parce que cet arbre n'a plus aucune forme, il était en train de repousser, il est affreux.

*Moi, je pense qu'à ce moment là, ce serait peut-être à la ville d'aller voir aussi et vraiment au bon moment, c'est à dire quand la sève descend, vous voyez je suis une novice mais je connais cela quand même, j'ai quand même un jardin, quand la sève descend, c'est là que l'on doit couper et on peut couper jusqu'à la fin du mois de janvier.*

*Ce serait bien quand même de régulariser la coupe pour dire qu'il ai à peu près une forme normale.*

*Tandis que là, c'est vraiment du grand n'importe quoi.*

*Il y a des branches qui vont dans tous les sens, ça n'a ni queue ni tête. Même un novice, même mon mari qui n'est pas un expert, il serait capable de faire mieux.*



*Je veux dire que là, ce serait bon de revoir entre novembre et janvier, de refaire cet arbre.*

*- Monsieur Le Maire : après, on a demandé à tous nos prestataires, que ce soit ID VERDE ou 3ID, de nous prévenir avant les interventions.*

*- Madame Maryvonne POULAIN : ils ont des encadrants quand même ?*

*- Monsieur Le Maire : 3ID c'est une catastrophe.*

*- Madame Maryvonne POULAIN : je ne sais pas mais vous prenez, dans le temps, il y avait la vie active, il y avait des encadrants et ça a toujours été bien fait.*

*Je vais dire que bon, il ne serait pas arrivé ce problème là.*

*Et c'est vrai qu'ils font un bon travail.*

*Patrick me dit toutes les ronces ont été coupées aussi mais après s'il n'y a pas de suivi.*

*- Monsieur Le Maire : ils font un bon travail quand c'est du gros travail, quand il n'y a pas besoin d'expertise.*

*A partir du moment où il y a besoin d'une expertise, où il y a besoin d'un accompagnement alors là c'est fini.*

*Je ne sais pas si c'est financièrement, qu'ils n'ont plus les moyens d'avoir des encadrants parce que à un moment donné ils rencontraient des problèmes.*

*Est-ce qu'ils ont réduit leur personnel encadrant ?*

*Je ne sais pas mais quand c'est du travail bien spécifique.*

*- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : on ne siège pas au conseil d'administration ?*

*- Monsieur Le Maire : Patrice est le représentant.*

*- Monsieur Patrice WETISCHEK : j'ai dit lors du dernier conseil municipal que 3ID avait d'énormes problèmes financier et quand je dis énorme, c'est plus qu'énorme.*

*- Madame Maryvonne POULAIN : les problèmes financiers n'ont rien à voir avec la capacité à savoir couper des arbres.*

*- Monsieur Patrice WETISCHEK : ils ont réduit leurs activités, ils ont réduit leurs effectifs et d'où peut-être les problèmes que nous rencontrons.*

*- Madame Maryvonne POULAIN : enfin, celui qui a coupé l'arbre, j'aurai préféré qu'il fasse partie du personnel réduit.*

*Il ne l'aurait peut-être pas coupé à ce point là.*

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : petite question à Monsieur BERNARD.

Qu'il éclaire ma lanterne. « Il n'y a pas de stabilité avec le colifibre », c'est à dire ?

- Monsieur Le Maire : c'est à quel niveau ?

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : c'est à la page 3, tout en bas, au niveau des voiries.

Monsieur BERNARD a dit qu'il n'était pas content du colifibre.

« Il n'y a pas de stabilité sur la route, les voitures bougent ».

- Monsieur Maurice BERNARD : quand tu prends la rue Duclermortier, tu roules, ce n'est pas lisse.

Tu prends ton ancienne cité, c'est pareil.

Quand tu roules dessus, tu as l'impression que tu roules sur des cailloux.

- Monsieur Le Maire : c'est l'enrobé à froid.

C'est vrai que l'on a voulu tester sur la commune les enrobés à froid parce que financièrement c'est moins cher mais moi je n'en veux plus.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : on était un peu dubitatif sur les enrobés à froid mais c'est vrai qu'il fallait essayer.

- Monsieur Le Maire : on a essayé, ce n'est pas convainquant, maintenant, il n'y aura plus d'enrobés à froid sur la commune.

Ou des petits tronçons où il n'y a pas beaucoup de circulation.

Mais c'est vrai qu'au niveau du coût, c'est beaucoup moins important qu'un enrobé classique.

Quels sont ceux qui sont pour ?

|                            | POUR | CONTRE | ABSTENTIONS |
|----------------------------|------|--------|-------------|
| L'essentiel c'est Noyelles | 22   |        |             |
| Agir, ensemble             | 4    |        |             |
| Avenir et progrès          | 2    |        |             |
| TOTAL                      | 28   |        |             |

Adopté à l'unanimité.

#### **4) DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES :**

##### ***\* ADMINISTRATION GÉNÉRALE :***

**2019-46 :** signature d'un contrat d'entretien défibrillateur FULL SERVICE avec l'entreprise ELECTRO CŒUR SAS représentée par Monsieur Benoît DUBRULLE et relatif à l'entretien, le dépannage et le maintien en bon état de fonctionnement des défibrillateurs.

Tous les trois ans, et pendant toute la durée du contrat, un technicien de ELECTRO COEUR s'assurera sur place, du bon fonctionnement des défibrillateurs. Ces passages annuels auront lieu dans les deux mois précédent ou suivant la date anniversaire de la signature du contrat.

Le présent contrat est conclu pour une durée de 5 ans et prendra cours à la date de sa signature.

Un forfait annuel de 250 € H.T. par défibrillateur (soit 20,83 € H.T./mois/60 mois) sera facturé au preneur pendant toute la durée du contrat. Le premier forfait sera facturé dès la réception et l'installation de l'appareil.

Quantité : 6 défibrillateurs

Full service € HT. / mois / 60 mois : 20,83 € H.T.

Prix annuel TOTAL H.T. : 1 250,00 € soit 1 500,00 € T.T.C.

**2019-52 :** signature d'un contrat de location avec CM CIC LEASING et un contrat de maintenance avec Documents Solutions 62, pour un copieur BH C308 + 2 bacs + 2 500 feuilles + module agrafage + livret + scan.

Machine destinée au service communication.

La location s'effectue pour une durée de 13 trimestres de loyers s'élevant à 530 € payable trimestriellement.

**2019-61 :** signature d'un contrat de tranquillité avec GLUTTON SERVICES CLEANING MACHINE représentée par Thomas DELFOSSE, Responsable commercial et relatif à l'entretien des machines.

Le contrat est conclu pour une durée de 4 ans.

Le forfait annuel du contrat s'élève à 1 512,78 € H.T.

Le forfait comprend 2 passages par an du technicien ainsi que le remplacement des pièces d'usures.

**2019-62 :** signature d'une convention avec B&F CONSEIL représentée par Monsieur Bruno STARZEC, Président et relative à l'optimisation des choix et des orientations budgétaires, quant à l'application de la taxe sur les déchets stockés.

Pour l'application de la présente convention, le terme « ressources et/ou économies » s'entend de tous remboursements, régularisations ou remises susceptibles d'être obtenues.

Après signature de la convention, la mission se déroulera en deux temps :

- première phase : le diagnostic,
- deuxième phase : la mise en œuvre des résultats.

Les honoraires de B&F CONSEIL seront égaux à vingt pour cent (20%) Hors Taxes, de l'économie constatée.

Le montant cumulé des honoraires de cette convention est limité à 25 000 € H.T.

**2019-63** : signature d'une convention avec B&F CONSEIL représentée par Monsieur Bruno STARZEC, Président et relative à l'optimisation des choix et des orientations budgétaires, quant à l'application du champ de la TVA et par corrélation du FCTVA.

Pour l'application de la présente convention, le terme « ressources et/ou économies » s'entend de tous remboursements, régularisations ou remises susceptibles d'être obtenues.

Après signature de la convention, la mission se déroulera en deux temps :

- première phase : le diagnostic,
- deuxième phase : la mise en œuvre des résultats.

La prestation initiale de diagnostic, comprenant la réalisation de l'état des lieux est assurée pour un montant forfaitaire de 2 500 € H.T., payable pour 50% à la signature et le solde à la remise du rapport.

Les honoraires de B&F CONSEIL seront égaux à 20% H.T., de l'économie constatée.

Le montant cumulé des honoraires de cette convention est limité à 25 000 € H.T.

**2019-65** : signature d'un contrat de location pour une habitation située au n°23 Place Auguste Gallet, au dessus de l'ancienne caserne des pompiers à Noyelles-sous-Lens et cadastrée section AB n°224 dont la commune est prioritaire.

Le logement se compose d'une cuisine, d'une salle à manger, d'une salle de bains et de deux chambres. L'accès est prévu par un escalier extérieur.

Monsieur MALEJKA Tadeusz est bénéficiaire d'une occupation temporaire et précaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

La présente mise à disposition sera consentie moyennant une redevance principale mensuelle de 550 € (cinq cent cinquante euros).

**2019-68** : un emprunt est souscrit auprès de l'Agence France Locale dans les conditions suivantes :

- montant du contrat de prêt : 1 200 000 €,
- Durée totale : 25 ans,
- Versement de fonds : le 1<sup>er</sup> septembre 2019,
- Taux fixe : 1,585 %
- Date de 1<sup>ère</sup> échéance : 02/12/2019,
- Périodicité : trimestrielle,
- Mode d'amortissement : échéances constantes,
- Base de calcul : mois de 30 jours / 360.

**2019-69** : signature d'un avenant au contrat d'entretien défibrillateur FULL SERVICE avec l'entreprise ELECTRO COEUR SAS représentée par Monsieur Benoît DUBRULLE et relatif à l'entretien, le dépannage et le maintien en bon état de fonctionnement du ou des défibrillateurs.

Les parties sont convenues de prendre en contrat de maintenance un défibrillateur supplémentaire, ZOLL AED + (club football – complexe sportif).

Un forfait annuel de 250 € H.T. par défibrillateur sur une période de 5 ans (60 mois) sera facturé au preneur pendant la durée du contrat. Soit 250,00 € H.T. pour cet avenant.

**2019-70** : fixation du montant de la bourse communale pour les lycéens et les étudiants en étude supérieure Noyellois engagés dans un cursus scolaire à 53 € au titre de l'année 2018/2019 et au titre de l'année 2017/2018.

**2019-71** : signature d'un avenant à une convention d'occupation privative du domaine public avec la société CELLNEX FRANCE SAS représentée par Madame Sylvie GUINET, Directrice du patrimoine.

L'avenant a pour objet de préciser les modifications que les parties entendent apporter à la convention, dépendant d'un immeuble sis stade Léo Lagrange lieudit « le marquois rue Victor Hugo » à Noyelles-sous-Lens, références cadastrales AK n°429.

Le contractant donne en location à CELLNEX France, qui accepte, un emplacement dépendant d'un immeuble sis stade Léo Lagrange lieudit « le marquois rue Victor Hugo » à Noyelles-sous-Lens, références cadastrales AK n°429, afin d'exploiter et maintenir des infrastructures permettant l'accueil et l'exploitation d'équipements techniques de communications électroniques et audiovisuels (tels que baies, armoires techniques, faisceaux hertziens, antennes, équipements d'énergie, câbles, branchements, équipements de raccordement transmission etc.) appartenant à des opérateurs.

La redevance annuelle, toutes charges éventuelles incluses s'élève à 6 200 € nets.

**\* CENTRE SOCIAL :**

**2019-45** : signature d'une convention d'intervention avec Monsieur MASSE Quentin relative à un stage de magie dans le cadre du dispositif de l'accompagnement à la scolarité qui se déroulera au centre social Kaléïdo du 15 au 19 avril 2019 de 10h à 12h.

Le montant de la prestation s'élève à 1 200 € pour le stage de magie de 5 séances.

**2019-73** : signature d'une convention avec Madame Farida DJELLAL relative à des interventions spécialisée en direction des adultes pour l'atelier Seniors et qui se dérouleront de mai à juin 2019 au Centre Social Kaléïdo.

Le montant des prestations s'élève à 1 050 € soit 21 séances.

**2019-74** : signature d'une convention avec Madame Farida DJELLAL relative à des interventions spécialisée en direction des adultes pour l'atelier « estime de soi » et qui se dérouleront de mai à juin 2019 au Centre Social Kaléïdo.

Le montant des prestations s'élève à 1 250 €, soit 25 séances.

**\* MARCHES PUBLICS :**

**2019-42** : signature :

- un marché avec la Société SMACL, représentée par Madame Sandrine MARCHE, et relatif au lot 1 du marché d'assurances : « Assurance de la Responsabilité Civile et Risques Annexes »,

|                     | Ville (Montant TTC) | CCAS (Montant TTC) | Total (Montant TTC) |
|---------------------|---------------------|--------------------|---------------------|
| Noyelles sous Lens  | 2629€90             | 436€00             | 3065€90             |
| Harnes              | 4329€21             | 520€67             | 4849€88             |
| Loison sous Lens    | 2118€96             | 79€59              | 2198€55             |
| Hulluch             | 793€15              | /                  | 793€15              |
| Vendin Le Vieil     | 2109€04             | 215€01             | 2324€05             |
| Total (Montant TTC) | 11980€26            | 1251€27            | 13231€53            |

- un marché avec la Société SMACL, représentée par Madame Sandrine MARCHE, et relatif au lot 2 du marché d'assurances : « Assurance Automobile et Risques Annexes (y compris auto-missions) »,

|                     | Ville (Montant TTC) | CCAS (Montant TTC) | Auto-missions (Montant en TTC) | Total (Montant TTC) |
|---------------------|---------------------|--------------------|--------------------------------|---------------------|
| Noyelles sous Lens  | 6912€05             | 534€48             | 565€76                         | 8012€29             |
| Harnes              | 11186€50            | 709€55             | 565€76                         | 12461€81            |
| Loison sous Lens    | 6217€11             | /                  | 565€76                         | 6782€87             |
| Hulluch             | 1464€37             | /                  | 565€76                         | 2030€13             |
| Vendin Le Vieil     | 10027€78            | /                  | 565€76                         | 10593€40            |
| Total (Montant TTC) | 35807€81            | 1244€03            | 2828€80                        | 39880€64            |

- un marché avec la Société GROUPAMA NORD EST, représentée par Monsieur COLAS Grégoire, et relatif au lot 3 du marché d'assurances : « Assurance des Dommages aux Biens et Risques annexes »,

|                                  | Offre de base : 1500€                                | Option N°1 : 350€    | Option N°2 : 2500€         | total       |
|----------------------------------|--|----------------------|----------------------------|-------------|
| la commune de Noyelles sous-Lens | 27 569,18 € pour la commune                          | 24,00€ pour le CCAS  | /                          | 27 593,18 € |
| la commune de Loison-sous-Lens   | 6 632,90€ pour la commune                            | 375,30€ pour le CCAS | /                          | 7 008,20 €  |
| la commune de Hulluch            | /  | /                    | 8 794,80 € pour la commune | 8 794,80 €  |
| la commune de Harnes             | 17 033,64 € pour la commune et 1382,94€ pour le CCAS | /                    | /                          | 18 416,58 € |

- un marché avec la Société SMACL, représentée par Madame Sandrine MARCHE, et relatif au lot 5 du marché d'assurances : « Assurance de la Protection Juridique de la commune et du CCAS »,

|                     | Ville (Montant TTC) | CCAS (Montant TTC) | Total (Montant TTC) |
|---------------------|---------------------|--------------------|---------------------|
| Noyelles sous Lens  | 907€20              | 283€50             | 1190€70             |
| Harnes              | 907€20              | 283€50             | 1190€70             |
| Loison sous Lens    | 907€20              | 283€50             | 1190€70             |
| Hulluch             | 907€20              | /                  | 907€20              |
| Vendin Le Vieil     | 907€20              | 283€50             | 1190€70             |
| Total (Montant TTC) | 4536€00             | 1134€00            | 5670€00             |

Le lot 4 « Assurance de la Protection juridique des agents » est infructueux.

**2019-64** : signature d'un contrat avec la Société SMACL à NIORT pour le lot unique Assurance « CONSTRUCTION »,

|   | Taux et Primes HT | Taux et Primes TTC |
|---|-------------------|--------------------|
| Garantie Dommages<br>Ouvrage  | 13 764,10 €       | 15 002,87 €        |
| Garantie Tous risques<br>chantier (durée<br>prévisionnelle de 9 mois) | 4 105,09 €        | 4 459,18 €         |

**2019-66** : signature d'un marché à bons de commande d'un an renouvelable trois fois par reconduction expresse :

- Lot 1 : « Entretien des espaces verts et terrains de sport », avec la Société IDVERDE, représentée par Monsieur Armel BEVER Directeur d'Agence

Le montant des prestations s'élève à :  
72 485,03 € TTC au minimum,  
202 016,86€ TTC au maximum.

- Lot 2 : « Entretien du patrimoine Arboré», avec la Société IDVERDE, représentée par Monsieur Armel BEVER Directeur d'Agence ,

Le montant des prestations s'élève à :  
17 221,10€ TTC au minimum,  
51 663,31€ TTC au maximum.



- signature des décisions spécifiquement dévolues par le C.C.A.G. travaux à la personne responsable des marchés (poursuite des travaux, prolongation de délai, bordereau des prix complémentaires, cautionnement, acte spécial).

**\* ASSOCIATIONS :**

**2019-44 :** fixation de la participation financière pour le déplacement de 3 coureurs de l'association RUNNING CLUB à SZCZECINEK qui se déroulera du 26 au 29 avril 2019.

Le montant du déplacement par participant s'élève à 50 €.

**\* JEUNESSE :**

**2019-75 :** fixation des tarifs pour le séjour été à Vieux-Boucau dans le Pays Basque et qui se déroulera du 19 au 31 juillet 2019.

Le montant de la participation financière s'élève à :

| TARIFS                     |                  |            |                |            |
|----------------------------|------------------|------------|----------------|------------|
| Quotient familial          | Bénéficiaire CAF | De 0 à 800 | De 801 à 1 200 | + de 1 200 |
| Participation des familles | 100 €            | 350 €      | 400 €          | 425 €      |

**\* FÊTES :**

**2019-43 :** signature d'un contrat de cession avec le groupe LYSPROD représenté par Madame Éloïse HASSINE et relatif à une animation maquillage qui se déroulera le samedi 24 août 2019 au complexe sportif Léo Lagrange de 14h00 à 18h00.

Le montant de la prestation pour deux maquilleuses s'élève à 1 310,00 € T.T.C.

**2019-47 :** signature d'un contrat de sonorisation et animation musicale avec Monsieur GOIA Matthieu et relatif à l'animation du repas de ducasse qui se déroulera le dimanche 28 juillet 2019 au foyer municipal de 8h00 à 22h00.

Le montant de la prestation s'élève à 550 € T.T.C.

Un acompte de 165 € sera versé à la signature du contrat.

**2019-48 :** fixation de la participation financière pour une sortie au parc d'attraction ASTERIX qui se déroulera le dimanche 23 juin 2019, comme suit :

- adultes et enfants Noyellois : 33 €/personne  
Gratuit pour les moins de 3 ans.

Adultes et enfants extérieurs : 45 €/personne  
Enfants extérieurs de moins de 3 € : 15 €/personne.

**2019-49** : fixation de la participation financière pour une sortie au Cabaret le P'tit Baltar, qui se déroulera le samedi 23 novembre 2019 comme suit :

Adulte Noyellois : 60 € / personne  
Adulte extérieur : 70 € / personne.

**2019-50** : fixation de la participation financière pour une sortie au marché de Noël d'Amiens, qui se déroulera le samedi 14 décembre 2019 comme suit :

Adulte Noyellois : 10 € / personne  
Adulte extérieur : 20 € / personne.

**2019-51** : fixation de la participation financière pour le repas de ducasse du dimanche 28 juillet 2019 à 12h00 au foyer municipal, comme suit :

Moules / frites :  
Adulte Noyellois : 12 € / personne  
Enfant Noyellois (-12 ans) : 10 € / personne  
Adulte extérieur : 17 € / personne  
Enfant extérieur (- 12 ans) : 15 € / personne.

**2019-58** : signature d'une convention d'accueil avec l'association VACANCES PASSION représentée par Madame Cynthia BOURY et relative à un voyage qui se déroulera du 20 au 24 mai 2019 au village « LE CEZALLIER » à ARDES SUR COUZE (63 – Puy de Dôme).

Le nombre de participants s'élève à 3 personnes.

| Détail du séjour             | Prix unitaire | Quantité | Montant T.T.C.  |
|------------------------------|---------------|----------|-----------------|
| Hébergement adulte           | 290,80 €      | 3        | 872,40 €        |
| Déduction 1 nuit 2 personnes |               |          | -145,40 €       |
| Taxe de séjour               | 2,80 €        | 3        | 8,40 €          |
| <b>TOTAL DU SÉJOUR</b>       |               |          | <b>735,40 €</b> |

**2019-59** : signature d'un contrat d'engagement avec la SARL REGIE FETE PYROTECHNIE et relatif à un spectacle pyrotechnique qui se déroulera le 24 août 2019 au Complexe sportif Léo Lagrange.

Le montant de la prestation s'élève à 3 900,00 € T.T.C.

**2019-72** : signature d'un contrat de vente avec MAGIXSTUDIO relatif à une prestation dansante et chantante le jeudi 16 mai 2019 de 11h30 à 17h00 à la salle des fêtes.

Le montant de la prestation s'élève à 220 € T.T.C

**\* CULTURE :**

**2019-53 :** signature d'une convention de partenariat avec BABRANI FOODS LTD représentée par Monsieur Paul BABRA et relative à un atelier avec dégustation « cuisine Indienne » dans le cadre de l'exposition « regards sur l'Inde » organisée à la médiathèque du 14 au 25 mai 2019 et qui se déroulera le samedi 25 mai 2019 à partir de 14h30 dans les locaux de la médiathèque.

Le montant de la prestation s'élève à 475 €.

Un acompte de 240 € sera versé à la signature de cette convention.

Le solde de 235 € sera versé à l'issue de l'intervention du 25 mai 2019.

**2019-54 :** signature d'un contrat de cession avec l'association DETOURNOYMENT représentée par Madame Sandrine BECOURT, Présidente et relatif à la représentation d'un spectacle intitulé « une vie bien reneger d'Adolpha » qui se déroulera le samedi 12 octobre 2019 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 1 950 € net de TVA.

**2019-55 :** signature d'un contrat de cession « frais annexes » avec l'association DETOURNOYMENT représentée par Madame Sandrine BECOURT, Présidente et relatif aux frais annexes à la représentation « une vie bien reneger d'Adolpha ».

Il est convenu que l'organisateur versera au producteur le remboursement des frais annexes inhérents à la représentation :

- atelier artistique et pédagogique art brut : 350 €  
Les 23 et 30 septembre et le 07 octobre 2019 au centre culturel évasion,

- transport décor et équipe : 150 €

- frais administratifs et de coordination : 150 €

Total des frais annexes : 650 € net TVA.

**2019-56 :** dépôt d'un dossier annuel de demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, dans le cadre du soutien aux centres culturels du territoire pour l'année 2018.

Le montant de la subvention sollicité s'élève à 16 000 €.

**2019-67 :** dépôt d'un dossier annuel de demande de subvention auprès de l'ARS, dans le cadre du projet « estime de soi » et plus précisément pour l'action intitulée « améliorer le bien-être et la santé des femmes ».

Le montant de la subvention sollicité s'élève à 2 700 €.

**\* BIBLIOTHÈQUE :**

**2019-57** : dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental « Aide au fonctionnement » : pour l'acquisition de documents pour l'année 2019.

Le taux de la subvention s'élève à 30% du montant du projet déposé dans la limite d'un plafond maximal de dépenses de 15 000 € T.T.C soit une subvention de 4 500 € maximum.

**\* SCOLAIRE :**

**2019-60** : signature d'une convention avec le Conseil Départemental représenté par Monsieur Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental.

La convention a pour objet de :

- de définir les conditions de mise à disposition de la mairie de Noyelles-sous-Lens, des locaux du collège pour l'organisation du service de restauration des élèves des écoles élémentaires, maternelles et collège.

Les effectifs accueillis simultanément s'élèvent au maximum à 230 enfants.

La commune s'engage à verser à l'établissement une contribution financière de 13 923,74 € pour l'année civile 2019 correspondant :

- aux diverses consommations d'énergie et d'eau constatées,  
- au montant de la location des locaux.

- **Monsieur Le Maire** : *si vous avez des questions à poser, je suis là pour y répondre.*

***Pas de questions ?***

- **Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K** : **2019-62.**

- **Monsieur Le Maire** : *signature d'une convention avec B&F CONSEIL représentée par Monsieur Bruno STARZEC, Président et relative à l'optimisation des choix et des orientations budgétaires, quant à l'application de la taxe sur les déchets stockés.*

***C'est le dernier point à l'ordre du jour.***

- **Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K** : *oui, c'est pour cela. Tu signes déjà une convention sur quelque chose qui n'a pas été voté.*

- **Monsieur Le Maire** : *alors, non, c'est une convention que l'on a prise.*

***Cette convention nous dit que nous pouvons mettre en place une taxe sur les déchets.***

***Si cette taxe des déchets, on arrive à la percevoir, dans ce cas là, le prestataire va toucher une seule fois 25 000 € H.T. maximum et le montant de sa prestation c'est 20 % H.T. de l'économie constatée.***

- **Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K** : *et c'est lui qui gère ces dossiers.*

- Monsieur Le Maire : non, c'est nous. Lui, il nous aide et c'est nous qui montons le dossier.

*Et si on arrive à percevoir cette taxe, dans ce cas là, on lui verse 20 %.*

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : tu dis que ce n'est pas évident qu'ils acceptent et qu'après il faut peut-être passer par le tribunal ?

- Monsieur Le Maire : l'accepter, ils sont obligés.

*Par contre, s'ils veulent gagner du temps, ils peuvent toujours essayer de nous attaquer au tribunal.*

*De toute façon c'est la loi, donc, ils seront obligés de l'appliquer.*

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : la 2019-71 ?

- Monsieur Le Maire : le marquis rue Victor Hugo c'est le stade Léo Lagrange, c'est l'entrée qui se trouve à l'intérieur du stade.

*Il y a un changement de dénomination, c'est à dire qu'avant c'était Bouygues et maintenant ce n'est plus Bouygues c'est CELLNEX France tout simplement.*

- Madame Maryvonne POULAIN : juste pour reparler car on voit bien votre décision puisque qu'on vous avait donné le pouvoir de faire un emprunt au dessus de 1 million.

*Avant, vous n'aviez pas le droit jusqu'à 1 million mais maintenant on vous a donné l'autorisation de faire plus jusqu'à un million trois cent mille, donc on voit que vous avez bien fait l'emprunt auprès de l'agence France Locale dans les conditions suivantes.*

*C'est 1 200 000 € sur 25 ans. Ça ne sera effectif qu'à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 et vous paierez la première cotisation que trois mois après au mois de décembre.*

*Ça, c'est très bien.*

*Il me semble bien que j'ai lu quelque part que tous les emprunts que nous ferons ce sera avec eux, c'est cela ?*

*Ce n'est pas sûr ?*

- Monsieur Le Maire : alors, ou eux ou la Caisse des Dépôts.

*Si je peux passer par eux, je passerai par eux.*

*On se rend compte qu'au niveau du taux, c'est inférieur à tous les établissements classiques avec qui on travaillait précédemment.*

*Parce que la Caisse des Dépôts c'est 1,81 % et là nous sommes à 1,585 % donc nous avons tout intérêt à passer avec eux.*

*Pas d'autres questions concernant les décisions ?*

## 5) COMPTE ADMINISTRATIF 2018 :

- Monsieur Le Maire : *comme on le fait habituellement, je vais laisser la parole à Stéphane pour vous présenter les résultats de l'année 2018.*

- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI : *présentation.*

- Monsieur Le Maire : *merci Monsieur MAKOWIECKI pour cette présentation claire et concise comme à votre habitude.*

*Si vous avez des questions je suis là pour y répondre.*

- Madame Maryvonne POULAIN : *non, juste une question pour que Stéphane m'illumine.*

*Au niveau du musée, nous avons fait une étude et là en 2016, nous avons déjà payé 10 512 €, là on paye le reste de 4 298,00 €, c'est la même étude ?*

*Le montant était de combien au total ?*

*Ça fait presque 15 000 €.*

- Monsieur Le Maire : *non les 4 000 € ne sont pas payés, ce sont des restes à réaliser.*

- Madame Maryvonne POULAIN : *oui, mais la première partie nous l'avions payé en 2016.*

- Monsieur Le Maire : *il y a toujours ces 4 000 € mais nous n'avons pas continué ces études.*

- Madame Maryvonne POULAIN : *non, non, ce n'est pas l'histoire de continuer, la totalité c'était combien ?*

- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI : *en terme de chiffres, c'est à dire que là, c'est le reste du contrat.*

- Madame Maryvonne POULAIN : *on est autour de 15 000 €, c'est cela ?*

- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI : *16 000 €.*

- Madame Maryvonne POULAIN : *non, moi j'ai fait 10 512 € et 4 298 €, ça fait 14 810 €.*

- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI : *oui environ 15 000 €.*

- Madame Maryvonne POULAIN : *c'est cela donc ?*

- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI : *ce sont des restes à réaliser.*

- Madame Maryvonne POULAIN : oui je sais ce que c'est que des restes à réaliser.

Mais comme il y en a un en 2016 et en 2018, il y a eu un an de battement entre les deux.

- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI : c'est avec le cabinet Plasson.

- Madame Maryvonne POULAIN : ah oui Plasson.

Donc, c'est la totalité ? Ça y est c'est fait on a fini ?

- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI : c'est la fin.

- Madame Maryvonne POULAIN : voilà il n'y en aura plus derrière.

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : on ne paie pas de restes à réaliser puisque la contractualisation n'est pas arrivée jusqu'au bout.

- Madame Maryvonne POULAIN : c'est marqué restes à réaliser quand même.

2017, restes à réaliser 2017.

Je ne sais pas sur notre document je vois qu'il y a 4 298 €, c'était marqué dépenses d'investissement 2017.

On l'a payé en 2018.

- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI : non il est en restes à réaliser.

Je pense qu'on le retrouve même au BP 2019.

Parce que comme le dit Marc, si l'opération ne se fait pas, elle ne sera jamais payée et si ça se fait.

- Madame Maryvonne POULAIN : finalement, comme tu expliquais que parfois dans les travaux il y a aussi des études. Vas-y traduit.

- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI : non, c'est parce que, c'était par rapport à votre question lors de la commission.

En fait, on a trois opérations.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui mais les gens n'étaient pas à la commission.

Comme on n'était déjà pas nombreux.

- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI : par exemple, quand on parle d'opération pour Gallet, pour la maison de la République ou pour les berges, en fait les dépenses d'investissement sont classées en étude, acquisition, travaux au 2021.

Quand on vous parle d'opérations, on mets l'ensemble de ces dépenses dans l'opération, 20/21/23.

*On met les études avec les travaux.*

*C'est pour cela que nous le trouvons dans opération et du coup moi quand je présente le tableau je reprenais l'ensemble des études, y compris les opérations pour montrer combien il y a de pourcentage d'études.*

*- Madame Maryvonne POULAIN : parce que c'est clair que lorsqu'il y a un chapitre études, qu'on y retrouve les études.*

*Tout doit être clair en comptabilité.*

*- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI : tout à fait.*

*Mais l'intérêt pour l'assemblée c'est que l'on voit combien à coûté l'opération.*

*C'est plus clair pour le Conseil Municipal.*

*- Monsieur Le Maire : pas d'autres questions ? Comme l'oblige la loi, je vais vous quitter quelques minutes pour qu'on puisse passer au vote et je vais laisser la présidence de ce conseil au doyen qui est Monsieur Maurice BERNARD.*

*- Monsieur Maurice BERNARD : avant de passer au vote, je voudrais savoir si quelqu'un à une intervention.*

*- Madame Maryvonne POULAIN : oui, j'ai fait court et j'espère que tout le monde sera attentif et pas sur les portables.*

*« Chers collègues,*

*Comme d'habitude, nous félicitons Monsieur Makowiecki et ses collaborateurs pour les documents fournis.*

*Comme chaque année, que ce soit pour le budget primitif ou pour le compte administratif, un membre de votre équipe va louer, s'extasier en termes vagues sur ces divers documents, encore plus cette fois, à quelques mois des municipales !*

*Ne parler que de gestion en omettant de parler des emprunts, des couacs, est-ce transparent ou sincère, tout comme le budget primitif, se doit de l'être, comme il se doit être le reflet fidèle du compte administratif.*

*Cette fois, vous ne pourrez vous glorifier de la baisse des charges à caractères générales, puisqu'elles ont explosé !*

*Depuis dix ans vous inscrivez des montants d'études exorbitants de 200 ou 300 000 € alors que vous savez pertinemment que vous ne réaliserez que 30 ou 40 000 €, est-ce ça votre conception du reflet fidèle, de la transparence et de la sincérité, alors que chaque année, nous vous le faisons constater, mais vous continuez !*



*Depuis 10 ans nous entendons M.Le Maire nous dire qu'il gère sa ville en bon père de famille, un bon père de famille qui vend tout son patrimoine pour faire des économies sur les frais de personnel, d'entretien, de frais annexes, etc... un bon père de famille, voit alors son bas de laine augmenter et lui permettre d'investir sans passer par l'emprunt or là, où sont toutes ces économies sachant que même avec les subventions nombreuses reçues, vous avez emprunté en 2 ans, 3 250 000 € qui monteront en fin d'année 2019, le montant de la dette à 6 500 000 € et tous ces emprunts sur 25 ans nous mèneront jusqu'en 2044.*

*Comme l'an dernier au CA 2017, nous avons du rétablir le montant exact de l'excédent car vous inscriviez la somme de 934 670 € en oubliant de déduire les 700 000 € de l'emprunt, reçu fin novembre 2017 et les ventes du patrimoine pour 91 000 €, remettant ainsi l'excédent plus raisonnable de 143 000 € plus proche de l'excédent de cette année de 194 000 € qui comprend aussi 80150 € de ventes, excédent qui est donc de 114 000 €.*

*Tous ces chiffres peuvent être vérifiés sur les documents fournis, mais plus, dans les conseils municipaux sur internet qui ne reprennent plus, le détail des BP et CA. En plus, nous vous faisons constater que plus aucun PV des conseils ne sont mis à jour depuis novembre 2018 et nous en sommes aujourd'hui au 4ème conseil pour 2019.*

*Vous allez une fois de plus dans votre texte, vanter votre équipe comme compétente et expérimentée ! Équipe, qui en 2014 dans ses promesses écrivait pour la cité Deblock : « un projet ambitieux aux normes haute qualité environnementale qui arrivera dans les prochains mois », elles sont où ces qualités quand on peut admirer depuis des années, le fiasco de ce projet, des travaux qui se traînent encore à ce jour !*

*Ce qui devait être la plus belle vitrine de Noyelles est un chancre, une horreur à l'entrée de notre ville. Vous allez nous dire : « c'est pas nous, c'est maisons et cités », vous oublierez aussi que vous nous avez ridiculisé quand nous émettions quelques réserves avec raison !*

*Les voiries et le mobilier urbain, financés par la ville, ont subi, en plus, des dégradations importantes.*

*Équipe compétente et expérimentée qui voulait l'extension du complexe sportif Léo Lagrange sans savoir que c'était impossible en raison du pylône de haute tension ! Finalement, vous avez décidé de revenir sur Gallet mais ce projet qui devait voir le jour en 2018 attendra encore quelques mois et tombera à point !*

*Nous attendons toujours, depuis des années, les 19 logements de la rue du 10 mars, sur le terrain que vous avez vendu 19 000 € à un promoteur privé, le pauvre chêne centenaire abattu, aurait eu peut-être la chance d'avoir le temps d'être défendu par les habitants et de rester parmi ces logements dans un bel élan de « respectons la nature »*

*Que vous dire de plus : vous rappelez que dans vos promesses 2014 vous avez indiqué pour l'écomusée : « des travaux de mises aux normes et d'accessibilité du public » et nous prendrons en considération les paroles de Monsieur Le Maire qui dans le conseil du 3 avril dernier page 12, que nous avons voté aujourd'hui, a déclaré « ce n'est pas parce que nous n'avons pas mis une ligne d'écriture sur le budget 2019 que s'il y avait des travaux à faire, nous ne les ferions pas ! »*

*Voilà chers collègues quelques raisons pour expliquer notre vote, nous en avons donné bien d'autres tout au long de ce mandat et du précédent.*

*Vous rappelez aussi que même si vous traitez l'opposition, donc notre groupe, comme quantité négligeable, nous vous avons malgré tout soutenu dans vos projets, non pas pour vous faire allégeance, ni pour vous faire plaisir mais uniquement pour le bien être de la population et des associations et surtout ne pas les pénaliser.*

*Merci ».*

*- Monsieur Maurice BERNARD : superbe copié-collé par rapport à l'année dernière.*

*- Madame Maryvonne POULAIN : non, non, tu peux le relire ce n'est absolument pas le même.*

*Il ne faut pas dire n'importe quoi et il faut apporter des preuves.*

*- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : je vais féliciter Monsieur MAKOWIECKI et son service qui va avec car je pense que c'est un travail d'équipe.*

*Après analyse, je pense que ma collègue a dit l'essentiel, je n'ai rien à ajouter.*

*On va s'abstenir comme on l'a fait au Budget Primitif.*

*- Monsieur Alain VANTREPOTE : je vais véritablement faire court.*

*Le compte administratif 2018 est le dernier que nous voterons au cours de ce mandat.*

*Comme nous avons pu le voir, l'année 2018 a vu notre programme d'investissement ce poursuivre avec notamment la création de la maison médicale, le démarrage du projet du stade Gallet ainsi que l'aménagement des berges de la Souchez.*

*De même, les programmes des travaux de voirie et de réfection de l'éclairage ont transformé les paysages de notre ville.*

*Grâce à la gestion et à la volonté de notre groupe, nous avons continué à apporter de nombreux services à la population Noyelloise ceci à des tarifs très attractifs sans augmentation des taux d'imposition.*

*Comme nous l'avons écrit dans Noyelles Actu, le volontarisme, le pragmatisme, le dynamisme ont été les lignes directrices de nos actions tout au long du mandat.*

*Faire de la politique c'est porter et afficher des convictions fortes.*

*Cette volonté politique peut se traduire dans les lignes budgétaires et dans des actions concrètes pour transformer notre ville et apporter du bien être aux habitants.*

*Je suis fier d'affirmer aujourd'hui que nous avons porté haut et fort ces convictions tout au long du mandat.*

*Le soucis permanent de clarté, de transparence et de démocratie qui nous anime, nous a conduit à engager un véritable processus d'information et de débat budgétaire dépassant même les exigences des textes de loi.*

*Présentation des débats en commission, transmission des documents pédagogiques prévus et argumentés sont autant des actes démocratiques que nous nous imposons.*

*Nous tenions à rappeler les valeurs, les objectifs et la volonté d'agir de notre groupe avant le vote de ce compte-administratif qui est le reflet chiffré de notre action.*

*Compte-administratif qui sera bien évidemment adopté par notre groupe.*

*Merci. »*

*- Monsieur Maurice BERNARD : d'autres questions ?*

*Pour ce compte-administratif, qui est contre ?*

*- Madame Maryvonne POULAIN : sans commentaire.*

*Parce que déjà que tu as dit que c'était un copié-collé, c'est marrant tu le dis que pour nous, tu ne le dis jamais pour les autres.*

*Sauf que pour nous, ce n'est pas un copié-collé, nous savons faire nos textes et crois moi que nous ne faisons jamais de copié-collé et on apporte les preuves.*

*Nous, nous sommes contre.*

*- Monsieur Maurice BERNARD : alors qui est pour ?*

*Qui s'abstient ?*

|                            | POUR | CONTRE | ABSTENTIONS |
|----------------------------|------|--------|-------------|
| L'essentiel c'est Noyelles | 22   |        |             |
| Agir, ensemble             |      | 4      |             |
| Avenir et progrès          |      |        | 2           |
| TOTAL                      | 22   | 4      | 2           |

*Adopté à la majorité.*

*Monsieur Le Maire, le vote a donné 4 « contres », 2 « abstentions », et 22 « pour ».*

- Monsieur Le Maire : merci Monsieur Bernard, merci à mes collègues pour la confiance que vous me témoignez.

*Cette année, de toute façon nous partirons sur les mêmes lignes directrices que nous le faisons habituellement.*

*C'est à dire, pas d'augmentation des taux d'imposition.*

*Nous allons essayer d'avoir une baisse de charge au niveau du personnel.*

*Les charges à caractère générales nous allons essayer cette année de les maintenir par rapport à l'année dernière où nous avons eu une augmentation de 200 000 € mais bon par moment il y a des aléas qui font que nous sommes obligés de dépasser un peu nos prévisions.*

*Notamment avec les intrusions des gens du voyage que nous avons eu au stade Gallet, ce qui nous a obligé à mettre en sécurité le stade Gallet mais également le complexe sportif Léo Lagrange pour éviter l'intrusion de ce côté là.*

*Et nous continuerons bien évidemment notre programme d'investissement puisque les travaux du stade Gallet ont débuté et devraient se terminer logiquement, je l'espère en fin d'année, voir au plus tard, premier semestre 2020.*

*Merci encore pour la confiance que vous me témoignez.*

*Le point suivant c'est l'adoption du compte de gestion.*

## 6) COMPTE DE GESTION 2018 :

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir adopter le compte de gestion 2018 de la trésorerie municipale.

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires de l'année et est identique au résultat du Compte Administratif.

- ***Monsieur Le Maire** : je pense qu'il n'y a pas besoin d'ajouter d'autres commentaires.*

***Quels sont ceux qui sont pour ?***

|                                   | <b>POUR</b> | <b>CONTRE</b> | <b>ABSTENTIONS</b> |
|-----------------------------------|-------------|---------------|--------------------|
| <b>L'essentiel c'est Noyelles</b> | <b>22</b>   |               |                    |
| <b>Agir, ensemble</b>             | <b>4</b>    |               |                    |
| <b>Avenir et progrès</b>          | <b>2</b>    |               |                    |
| <b>TOTAL</b>                      | <b>28</b>   |               |                    |

***Adopté à l'unanimité.***

## 7) DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE 2018 :

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal que conformément à l'article L1111-2 du Code Général des Collectivités, les communes bénéficiaires de la Dotation de Solidarité Urbaine doivent retracer les actions de développement social mises en place et leur condition de financement.

Comme indiqué dans le tableau ci-dessous, le coût de ces actions s'élèvent à 2 314 763,57 €.

Les financements autres que la Dotation de Solidarité Urbaine sont de 690 397,60 €.

La Dotation de Solidarité Urbaine reçue en 2018 est de 1 039 264,00 €.

La collectivité supporte la différence en dépense, soit : 585 101,97 €.

| DESIGNATIONS                        | COÛTS 2018            | FINANCEMENTS  |
|-------------------------------------|-----------------------|---|
| Centres de loisirs sans hébergement | 786 542,35 €          | Participation des familles : 44 651,55 €<br>CAF : 197 845,91 €                              |
| École de musique                    | 156 022,61 €          | Conseil Général : 5 525,00 €<br>Participation des familles : 5 573,00 €                     |
| Centre Social KALEIDOSCOPE          | 364 873,06 €          | CAF : 111 922,46 €<br>Subventions : 13 800,00 €<br>Participation des familles : 13 263,62 € |
| Bibliothèque – Audiothèque          | 373 656,28 €          | Participation des familles : 588,15 €<br>Subventions : 3 000,00 €                           |
| Centre Culturel                     | 190 309,17 €          | Participation des familles : 23 722,00 €<br>CALL : 18 406,00 €                              |
| Multi-accueil Françoise Dolto       | 270 055,09 €          | Participation des familles : 27 770,03 €<br>CAF : 109 859,85 €                              |
| Restauration scolaire               | 130 575,21 €          | Participation des familles : 97 470,03 €  |
| Colonies de vacances                | 42 729,80 €           | Participation des familles : 17 500,00 €  |
| <b>TOTAL</b>                        | <b>2 314 763,57 €</b> |   |

***- Monsieur Le Maire : c'est une délibération que nous passons habituellement.***

***C'est à dire que comme nous percevons une DSU, nous sommes obligés de repasser les actions de développement que nous mettons en place sur la commune.***

***Cette année, le montant de la DSU était de 1 039 264 €.***

***Le montant total des investissements était de 2 314 763,57 €.***

***La part de la collectivité était de 585 120,97 €.***

***Les autres financeurs était de 690 397,60 €.***

***Les autres financeurs sont principalement la Caisse d'Allocations Familiale, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, le Conseil Départemental et les participations des familles.***

***Concernant l'école de musique, la participation du conseil Départemental, ce n'est pas 50 525 € mais 5 525 €.***

*Vous avez toutes les actions qui ont été développées, que ce soit les centres de loisirs, l'école de musique le centre social, la bibliothèque, le centre culturel, le multi accueil, la restauration scolaire et les colonies de vacances qui ont fait l'objet de cette participation de la DSU.*

*Concernant ces actions, quels sont ceux qui sont pour ?*

|                            | POUR      | CONTRE | ABSTENTIONS |
|----------------------------|-----------|--------|-------------|
| L'essentiel c'est Noyelles | 22        |        |             |
| Agir, ensemble             | 4         |        |             |
| Avenir et progrès          | 2         |        |             |
| <b>TOTAL</b>               | <b>28</b> |        |             |

*Adopté à l'unanimité.*

#### 8) DÉCISION MODIFICATIVE N°1 :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter la décision modificative n°1 du budget primitif 2019.

- Investissement :

\* Dépenses :

| CHAPITRES                | ARTICLES | LIBELLES                                       | MONTANTS              |
|--------------------------|----------|--|-----------------------|
| 16                       | 1641     | Emprunts en euros                              | + 10 000,00 €         |
| <b>TOTAL CHAPITRE 16</b> |          |  | <b>+10 000,00 €</b>   |
| 21                       | 21578    | Autres matériel et outillage de voirie         | +5 000,00 €           |
|                          | 2188     | Autres immobilisations corporelles             | + 10 000,00 €         |
| <b>TOTAL CHAPITRE 21</b> |          |  | <b>+ 15 000,00 €</b>  |
| 23                       | 2313     | Constructions                                  | + 45 000,00 €         |
|                          | 2315     | Installations, matériel et outillage technique | + 50 000,00 €         |
| <b>TOTAL CHAPITRE 23</b> |          |  | <b>+ 95 000,00 €</b>  |
| <b>TOTAL DÉPENSES</b>    |          |  | <b>+ 120 000,00 €</b> |

\* Recettes :

| CHAPITRES                | ARTICLES | LIBELLES                                     | MONTANTS              |
|--------------------------|----------|--|-----------------------|
| 13                       | 1341     | Dotation d'équipement des territoires ruraux | + 120 000,00 €        |
| <b>TOTAL CHAPITRE 13</b> |          |  | <b>+ 120 000,00 €</b> |
| <b>TOTAL RECETTES</b>    |          |  | <b>+ 120 000,00 €</b> |

- Fonctionnement :

\* Dépenses :

| CHAPITRES                 | ARTICLES | LIBELLES                             | MONTANTS             |
|---------------------------|----------|--------------------------------------|----------------------|
| 011                       | 60611    | Eau et assainissement                | + 16 650,00 €        |
| <b>TOTAL CHAPITRE 011</b> |          |                                      | <b>+ 16 650,00 €</b> |
| 66                        | 66111    | Intérêts réglés à l'échéance         | + 5 000,00 €         |
|                           | 66112    | Intérêts – rattachement des intérêts | + 4 550,00 €         |
| <b>TOTAL CHAPITRE 66</b>  |          |                                      | <b>+9 550,00 €</b>   |
| <b>TOTAL DÉPENSES</b>     |          |                                      | <b>+ 26 200,00 €</b> |

\* Recettes :

| CHAPITRES                | ARTICLES | LIBELLES                    | MONTANTS             |
|--------------------------|----------|-----------------------------|----------------------|
| 74                       | 74123    | Dotation solidarité urbaine | + 26 200,00 €        |
| <b>TOTAL CHAPITRE 74</b> |          |                             | <b>+ 26 200,00 €</b> |
| <b>TOTAL RECETTES</b>    |          |                             | <b>+ 26 200,00 €</b> |

*- Monsieur Le Maire : décision modificative pour trois raisons.*

*La première parce que l'on a fait un emprunt de 1 200 000,00 €.*

*Cet emprunt on va le percevoir le 1<sup>er</sup> septembre 2019.*

*Les échéances sont des échéances trimestrielles.*

*Nous n'avions pas prévu au budget l'échéance du 1<sup>er</sup> décembre donc c'est pour cela qu'il y a une décision modificative.*



*Il y a 10 000 € en capital que vous retrouvez en dépenses d'investissement à l'article 1641 et vous avez 5 000 € d'intérêts que vous trouvez en dépenses de fonctionnement à l'article 6 611.*

*On a également la DETR que nous avons prévu au budget pour un montant de 180 000,00 € et en réalité c'est 301 000,00 €.*

*Il y a environ un écart de 120 000,00 €.*

*Vous le retrouvez en investissement plus 120 000,00 € et en recette plus 120 000,00 €, dépenses et recettes, ça s'équilibre.*

*Également au niveau de la DSU, au budget, nous avons 26 200,00 € en plus de ce qui était prévu, donc ça s'équilibre au niveau de la section de fonctionnement en dépenses et recettes.*

*Ces trois décisions modificatives qui apparaissent au niveau de l'investissement et au niveau du fonctionnement.*

*Des questions concernant ces décisions ?*

*Pas d'observations ?*

*- Madame Maryvonne POULAIN : c'est la seule décision modificative ?  
C'est la numéro 1 ?*

*- Monsieur Le Maire : oui.*

*Quels sont ceux qui sont pour ?*

|                            | POUR | CONTRE | ABSTENTIONS |
|----------------------------|------|--------|-------------|
| L'essentiel c'est Noyelles | 22   |        |             |
| Agir, ensemble             | 4    |        |             |
| Avenir et progrès          | 2    |        |             |
| TOTAL                      | 28   |        |             |

*Adopté à l'unanimité.*

## **9) MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS :**

Monsieur Le Maire indique le Conseil Municipal qu'il y a lieu de créer les postes suivants :

- 1 poste adjoint d'animation à temps non complet pour le multi-accueil (30 h).  
Le contrat de l'agent a été modifié car il faisait de nombreuses vacances.
- 1 Parcours Emploi et Compétences au service hygiène des locaux,
- 1 poste d'animateur territorial pour les missions de coordinateur parentalité au Centre Social Kaléïdo (poste financé par la Caisse d'Allocations Familiale du Pas-de-Calais).

De même qu'il indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de supprimer les postes suivants à compter du 01/07/2019 suite au tableau d'avancement de grade.

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe,
- 1 poste d'adjoint administratif,
- 1 poste d'adjoint d'animation,
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe.

- ***Monsieur Le Maire : délibération que l'on prend couramment.***

***Il s'agit de créer trois postes : 1 poste adjoint d'animation à temps non complet pour le multi-accueil, 1 parcours Emploi et Compétences au service hygiène des locaux, 1 poste d'animateur territorial pour les missions de coordinateur parentalité au Centre Social Kaléïdo.***

***Le poste d'animateur territorial est un poste qui est financé en totalité par la Caisse d'Allocations Familiale.***

***De même, il y a lieu de supprimer les postes suivants :***

***1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe, 1 poste d'adjoint administratif, 1 poste d'adjoint d'animation, 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe.***

***Ce ne sont pas des suppressions de postes Daniel, c'est une mise à jour du tableau.***

- ***Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : j'ai compris.***

- Monsieur Le Maire : concernant cette mise à jour, pas d'observations ?

*Quels sont ceux qui sont pour ?*

|                                   | <b>POUR</b> | <b>CONTRE</b> | <b>ABSTENTIONS</b> |
|-----------------------------------|-------------|---------------|--------------------|
| <b>L'essentiel c'est Noyelles</b> | <b>22</b>   |               |                    |
| <b>Agir, ensemble</b>             | <b>4</b>    |               |                    |
| <b>Avenir et progrès</b>          | <b>2</b>    |               |                    |
| <b>TOTAL</b>                      | <b>28</b>   |               |                    |

Adopté à l'unanimité.

#### **10) DEMANDE DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES :**

- Comité d'écriture de l'Ecomusée :

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal que le comité d'écriture de l'écomusée lui a présenté un livre intitulé « point de vie d'hier et d'aujourd'hui ».

Une demande de subvention d'un montant de 200 € a été faite afin de les aider pour la publication de cet ouvrage.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'octroyer cette subvention.

|                                   | <b>POUR</b> | <b>CONTRE</b> | <b>ABSTENTIONS</b> |
|-----------------------------------|-------------|---------------|--------------------|
| <b>L'essentiel c'est Noyelles</b> | <b>22</b>   |               |                    |
| <b>Agir, ensemble</b>             | <b>4</b>    |               |                    |
| <b>Avenir et progrès</b>          | <b>2</b>    |               |                    |
| <b>TOTAL</b>                      | <b>28</b>   |               |                    |

Adopté à l'unanimité.

**- Association NSL Judo :**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de Monsieur Lahoucine KEHLI, Président de l'association « NSL JUDO » sollicitant une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 100 € pour la participation au championnat du monde vétéran qui auront lieu à Marrakech au mois d'octobre 2019 d'une de leur adhérente.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'octroyer la somme de 500 €.

|                                   | <b>POUR</b> | <b>CONTRE</b> | <b>ABSTENTIONS</b> |
|-----------------------------------|-------------|---------------|--------------------|
| <b>L'essentiel c'est Noyelles</b> | <b>22</b>   |               |                    |
| <b>Agir, ensemble</b>             | <b>4</b>    |               |                    |
| <b>Avenir et progrès</b>          | <b>2</b>    |               |                    |
| <b>TOTAL</b>                      | <b>28</b>   |               |                    |

**Adopté à l'unanimité.**

**- Volley Passion :**

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de subvention exceptionnelle pour la prise en charge du bus qui sera mis à disposition des familles des adhérents pour se rendre à la finale de la coupe de la ligue régionale à Hellemes.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'octroyer la somme de 392 €.

|                                   | <b>POUR</b> | <b>CONTRE</b> | <b>ABSTENTIONS</b> |
|-----------------------------------|-------------|---------------|--------------------|
| <b>L'essentiel c'est Noyelles</b> | <b>22</b>   |               |                    |
| <b>Agir, ensemble</b>             | <b>4</b>    |               |                    |
| <b>Avenir et progrès</b>          | <b>2</b>    |               |                    |
| <b>TOTAL</b>                      | <b>28</b>   |               |                    |

**Adopté à l'unanimité.**

**- DDEN :**

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal qu'il a reçu tardivement le dossier de demande de subvention des DDEN.

Afin de régulariser la situation, Monsieur Le Maire propose de verser une subvention d'un montant de 300 € correspondant au versement de celle-ci pour les années 2018, 2019 soit 150 € par année.

|                                   | <b>POUR</b> | <b>CONTRE</b> | <b>ABSTENTIONS</b> |
|-----------------------------------|-------------|---------------|--------------------|
| <b>L'essentiel c'est Noyelles</b> | <b>22</b>   |               |                    |
| <b>Agir, ensemble</b>             | <b>4</b>    |               |                    |
| <b>Avenir et progrès</b>          | <b>2</b>    |               |                    |
| <b>TOTAL</b>                      | <b>28</b>   |               |                    |

**Adopté à l'unanimité.**

**- Monsieur Le Maire : il y a une demande du musée concernant le comité d'écriture.**

***Ils ont sorti l'an passé un livre qui s'intitule « point de vie d'hier et d'aujourd'hui ».***

***Ils nous demandent une subvention de 200 € afin de les aider dans la publication de cet ouvrage qui a déjà été fait.***

***Ça, c'est la première subvention.***

***La deuxième, c'est le judo qui envoie une vétérante à un championnat du monde à Marrakech.***

***Le montant du déplacement c'est 1 100 €, je vous propose de leur octroyer une subvention d'un montant de 500 €.***

***Le volley passion, lui, nous demande une subvention d'un montant de 392 € pour la mise à disposition d'un bus pour se rendre à la finale de la coupe de la ligue régionale à Hellemmes, finale qui a eu lieu samedi dernier et qu'ils ont hélas perdu.***

***Et puis la dernière subvention, c'est les DDEN qui nous demandent une subvention de 300 €.***

***Une pour l'année 2018 et une pour l'année 2019, parce qu'en 2018, ils avaient oublié de faire leur dossier.***

***On régularise cette année les deux subventions.***

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : concernant le judo.

*Nous ne sommes pas trop d'accord sur la subvention.*

*Nous souhaiterions quand même que l'on finance la totalité du déplacement.*

*Enfin, je suppose que les 1 100 € ça couvre tous les frais.*

- Madame Sandra BLANCHARD : non.

- Monsieur Le Maire : non, les frais s'élèvent à 1 500 €, je crois.

*Ils nous demandaient une subvention de 1 100 €, donc, nous estimons que déjà donner 500 € pour un déplacement, c'est déjà pas mal.*

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : c'est un déplacement quand même important.

*C'est quand même une coupe du monde, c'est un club sportif assez jeune, c'est quand même à l'étranger.*

*Nous estimons quand même que ça mérite un peu mieux que cela.*

*Nous dépensons un pognon de dingue pour le stade Gallet et pour une petite association comme le judo qui se lance, qui fonctionne bien, qui participe quand même à quelque chose d'exceptionnelle, nous trouvons un peu pingre de ne donner que 500 €.*

*J'ai bien écouté différentes conversations, tu estimes qu'il doit toujours y avoir une participation de celui qui demande, comme la personne qui doit payer son ticket de bus.*

- Madame Sandra BLANCHARD : il n'y a qu'une personne.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : 1 100 €, ça ne couvre pas la totalité des frais donc je pense, nous nous proposons 1 100 €.

- Monsieur Le Maire : après c'est l'envoi que d'une seule personne.

*Ce n'est pas l'envoi de trois ou quatre personnes.*

*J'estime que déjà 500 € c'est pas mal.*

*Après le judo club c'est Noyelles mais c'est aussi Harnes, parce que c'est une association qui est quand même jumelée avec Harnes.*

*Je pense que financièrement ce n'est pas une association qui est extrêmement dans le besoin parce que toute association sportive a besoin de fond que ce soit pour des déplacements, que ce soit pour payer les entraîneurs.*

*Moi, personnellement, j'estime que 500 € c'est déjà une belle subvention que l'on accorde à une association, chose que l'on ne fait pas non plus souvent parce qu'il est rare aussi que l'on accepte de donner 500 € à une association pour des déplacements ou pour envoyer des gens à des compétitions.*

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : donc là, nous sommes un peu embêtés.

*Nous ne pouvons pas voter les 500 € parce que l'on estime que ce n'est pas suffisant, nous ne pouvons pas voter « contre », nous ne pouvons pas voter « pour », on ne peut pas s'abstenir.*

- Madame Sabine FINEZ : tu ne participes pas au vote.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : non, non.

*On va essayer d'être constructif, je ne tiens pas à faire une polémique sur cela, nous sommes bien d'accord, simplement, je propose que tu fasses une proposition à 1 100 € et on passe au vote et une à 500 € et on passe au vote.*

*C'est celle qui remporte le suffrage qui sera validée.*

- Monsieur Le Maire : je suis d'accord.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : et bien voilà.

- Monsieur Le Maire : nous allons prendre dans l'ordre,

*Concernant le Comité d'écritures, quels sont ceux qui sont pour, pour accorder une subvention à 200 € ?*

*Celle-ci accordée à l'unanimité.*

*Concernant le judo, il y a deux propositions.*

*Une proposition à 1 100 € et une proposition à 500 €.*

*Pour la proposition à 1 100 €, quels sont ceux qui sont pour ?*

*Pour les 500 €, quels sont ceux qui sont pour ?*

*Voilà, ce sera 500 € pour le judo.*

*Concernant Volley passion, 392 € quels sont ceux qui sont pour ?*

Adopté à l'unanimité.

*Et concernant les DDEN, quels sont ceux qui sont pour ?*

Adopté à l'unanimité.

## **11) MISE A DISPOSITION DU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DE L'APPLICATION DU DROIT DES SOLS :**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'État a mis fin le 1er juillet 2015 à la mission d'assistance technique à l'instruction des autorisations du droit des sols qu'il exerçait à titre gracieux pour les communes de moins de 10 000 habitants appartenant à un EPCI de 10 000 habitants et plus.

Afin d'assurer une continuité de service aux pétitionnaires, de développer la solidarité sur le territoire communautaire, de rationaliser le service public, il a été proposé de créer un service commun chargé de l'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS) au sein des services communautaires, approuvé par délibération en date du 1er Juin 2015.

Notre commune a adhéré au service mutualisé ADS mis en place par la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin par délibération en date du 06 février 2019.

Une convention-cadre précise le champ d'application, les modalités d'organisation matérielles et financières, les responsabilités et les modalités d'intervention dans le cas de contentieux et/ou recours.

Après près de 4 ans de fonctionnement, pour tenir compte des attentes des communes et des réflexions et propositions menées et formulées notamment au sein des comités de suivi, il a été proposé de modifier la convention cadre et ses annexes sur deux aspects :

Tarifs : dans une logique de solidarité en instaurant une cotisation forfaitaire annuelle tenant compte du nombre d'habitants pour chacune des communes membres permettant également la baisse de la facturation à l'acte, soit la cotisation forfaitaire qui s'élève à 4 992 € correspondant à 0,75 € x 6 656 habitants.



La facturation à l'acte :

| <b>TYPE D'ACTES</b>   | <b>TARIFS EN VIGUEUR</b> | <b>TARIFS AU 01/07/2019</b> |
|---|--------------------------|-----------------------------|
| Permis d'aménager (PA) de 1 à 20 lots   | 360 €                    | 256 €                       |
| Permis d'aménager (PA) de 21 à 40 lots  |                          | 276 €                       |
| Permis d'aménager (PA) au-delà de 40 lots   |                          | 296 €                       |
| Permis d'aménager modificatif   | 300 €                    | 214 €                       |
| Permis de construire maison individuelle (PCMI) délai d'instruction de 2 mois                                   | 300 €                    | 214 €                       |
| Permis de construire maison individuelle (PCMI) Modificatif et transfert  | 0 €                      | 107 €                       |
| Permis de construire autre que maison individuelle (PC) PC délai d'instruction de 3 mois (construction groupée) | 300 €                    | 234 €                       |
| Permis de construire autre que maison individuelle (PC) ERP   | 300 €                    | 254 €                       |
| Permis de construire autre que maison individuelle (PC) modificatif et transfert                                | 300 €                    | 214 €                       |
| Déclaration préalable   | 210 €                    | 149 €                       |
| Permis de démolir   | 90 €                     | 64 €                        |
| Certificat d'urbanisme de type b)   | 132 €                    | 85 €                        |
| Certificat d'urbanisme de type a)   |                          | 20 €                        |
| Autorisation de travaux (ERP)   |                          | 83 €                        |
| Autorisations d'urbanisme (prorogation CU.....)   |                          | 20 €                        |

Périmètre d'intervention : en supprimant l'obligation de transmission de tous les actes par les communes tout en veillant à ne pas remettre en cause les équilibres financiers du service ADS.

- Monsieur Le Maire : jusqu'au 06 février 2019, nos permis de construire et les différents permis étaient instruits par la ville de Harnes.

Harnes, au niveau de ses services a eu une personne qui est partie en retraite, de ce fait, la ville de Harnes ne peut plus instruire nos dossiers.

Dans ce cas là, comme la CALL propose un service de mutualisation au niveau de l'instruction de ces dossiers, je vous demande d'adhérer au service de la CALL concernant l'application du droit des sols.

Tout en sachant que concernant la CALL nous avons une adhésion de 4 992 € qui concerne la participation pour le paiement des salaires.

Vous avez la répartition des différents tarifs en vigueur tout en sachant que les tarifs au 1<sup>er</sup> juillet 2019 sont inférieurs aux tarifs qui sont actuellement en vigueur.

Nous allons bénéficier de ces nouveaux tarifs.

De toute façon, nous n'avons pas tellement le choix de toute façon les permis de construire il faut bien les instruire.

C'est bien dommage que nous ne puissions plus être avec Harnes mais nous comprenons aussi leur position.

- Madame Maryvonne POULAIN : c'est vrai qu'ils ne font plus non plus les cartes d'identités ?

- Monsieur Le Maire : si, carte d'identité et passeport.

- Monsieur Daniel CAPILLON : le commissariat de Sallaumines nous a bien dit que la mairie de Harnes ne faisait plus les cartes d'identités.

- Monsieur Le Maire : si ils continuent, les passeports et les pièces d'identités.

- Monsieur Daniel CAPILLON : apparemment la police n'est pas au courant.

- Madame Maryvonne POULAIN : c'est bien pour cela que je vous ai posé la question sur les informations qui circulent.

Si la police en plus se trompe, où allons-nous ?

- Monsieur Le Maire : comme quoi quand il y a des manifestations où il y a la police, il faut faire attention au chiffre qu'ils annoncent.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui mais ce n'est pas moi qui leur lancerai la pierre parce qu'ils font du bon boulot quand il y a des choses graves c'est bien.

- Monsieur Le Maire : Maurice dit qu'au niveau des rendez-vous pour les cartes d'identités, Harnes est déjà au mois de septembre.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, ça il ne faut pas demander pour les vacances, il est trop tard.

***- Monsieur Le Maire : concernant cette mise à disposition, quels sont ceux qui sont pour ?***

|                                   | <b>POUR</b> | <b>CONTRE</b> | <b>ABSTENTIONS</b> |
|-----------------------------------|-------------|---------------|--------------------|
| <b>L'essentiel c'est Noyelles</b> | <b>22</b>   |               |                    |
| <b>Agir, ensemble</b>             | <b>4</b>    |               |                    |
| <b>Avenir et progrès</b>          | <b>2</b>    |               |                    |
| <b>TOTAL</b>                      | <b>28</b>   |               |                    |

***Adopté à l'unanimité.***

## **12) TAXE SUR LES DÉCHETS :**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que toute commune peut, par délibération du Conseil Municipal, établir une taxe sur les déchets réceptionnés dans une installation de stockage de déchets ménagers et assimilés, soumise à la taxe générale sur les activités polluantes visée à l'article 266 sexies du code des douanes, ou d'incinération de déchets ménagers, installée sur son territoire et non exclusivement utilisée pour les déchets produits par l'exploitant.

La taxe est due par l'exploitant de l'installation au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition.

Le montant total de la taxe acquittée par l'exploitant est plafonnée à 1,5 € H.T. la tonne entrant dans l'installation.

L'usine d'incinération de Noyelles-sous-Lens est soumise à une autorisation préfectorale antérieure au 1<sup>er</sup> juillet 2002 et traite annuellement environ 109 000 (cent neuf mille) tonnes par an de déchets ménagers.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de bien vouloir instaurer la taxe des déchets réceptionnés à l'incinérateur des déchets ménagers de Noyelles-sous-Lens, exploité par la société INOVA et appartenant à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

***- Monsieur Le Maire : nous avons la possibilité de demander à l'exploitant de l'usine d'incinération et non pas aux habitants, parce que généralement quand on parle de taxe on pense tout de suite aux habitants et non, là, c'est bien l'exploitant de l'usine d'incinération.***

***L'application de loi qui l'oblige à nous verser une taxe sur les déchets.***

***Le montant de cette taxe est plafonné à 1,50 € H.T. la tonne tout en sachant que l'exploitant actuellement fait environ 110 000 tonnes par an.***

***Ce qui nous ferait une taxe entre 150 000 et 180 000 €.***

*Il faut que l'on dépose cette demande avant le mois d'octobre pour la percevoir l'année prochaine.*

*On va essayer de la demander pour l'année 2019, on verra bien s'ils l'acceptent ou pas.*

*Et logiquement pour l'année prochaine, on devrait la percevoir.*

*- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : et depuis quand on peut la demander cette taxe ?*

*- Monsieur Le Maire : cette taxe est applicable depuis 2008.*

*Et nous nous n'étions pas au courant.*

*- Madame Maryvonne POULAIN : ça ne peut pas être rétroactif ?*

*- Monsieur Le Maire : ce qui est bien, c'est que tout à l'heure, dans les décisions, et bien c'est lui qui s'en est rendu compte que nous n'avions pas demandé cette taxe.*

*Comme quoi de temps en temps il est important de passer par des encadrements extérieurs qui eux, sont vraiment au courant de toutes les taxes que nous pouvons demander et c'est pour cela qu'il va également faire un travail sur la TVA parce que, là, c'est un peu trop compliqué à vous expliquer parce que je n'ai pas tout compris non plus, mais on aura la possibilité de récupérer la TVA que l'on ne récupère pas actuellement.*

*Ce sont des choses que je ne trouve pas normal parce que à partir du moment où nous avons une déchetterie sur la commune, ça devrait être automatique et nous devrions la percevoir et non pas la demander.*

*Je ne trouve pas cela normal parce que depuis 2008, ça fait quand même 10 ans et bien 10 ans, ça nous fait perdre 1 800 000,00 €.*

*Et la CALL n'est même pas au courant de cette taxe.*

*On s'est renseigné pour savoir si ce n'était pas eux qui la percevait, quelquefois que, mais non ils ne perçoivent rien.*

*Concernant cette taxe, pas d'opposition, donc adopté à l'unanimité ?*

|                            | POUR | CONTRE | ABSTENTIONS |
|----------------------------|------|--------|-------------|
| L'essentiel c'est Noyelles | 22   |        |             |
| Agir, ensemble             | 4    |        |             |
| Avenir et progrès          | 2    |        |             |
| TOTAL                      | 28   |        |             |

*Adopté à l'unanimité.*

*- Monsieur Le Maire : concernant les gens du voyage.*

*Vous avez vu le courrier que j'ai transmis.*

*Donc, hier nous avons rencontré Maisons et Cités.*

*Suite à cela j'ai demandé un rendez-vous en urgence avec Maisons et Cités, ils sont venus en masse.*

*Il y avait les deux directeurs, il y avait Monsieur CAMPION, Monsieur SOYEZ, Monsieur FESSIER, la directrice d'agence, Madame Alexandra LEGRAND, Monsieur BUFFET et il y avait le directeur de la construction, Monsieur Jean-Roger CARCEL*

*Concernant l'intrusion des gens du voyage ça a été très vite pour avoir l'arrêté d'expulsion du sous-préfet parce que comme nous sommes en cohérence avec le schéma départemental, la procédure va beaucoup plus vite.*

*Lundi, j'ai téléphoné à Maisons et Cités, Maisons et Cités a déposé plainte, deux heures après j'avais le dépôt de plainte sur mon bureau que j'ai transmis aux services de la CALL, car c'est la CALL qui instruit les dossiers d'expulsion avant de les envoyer au sous-préfet.*

*Donc, l'arrêté d'expulsion était sur mon bureau mercredi matin.*

*Par contre, jeudi, match de foot à Lens, pas de force de police, dimanche FAN ZONE, donc pas possibilité d'avoir les forces.*

*J'ai quand même eu le commissaire divisionnaire en ligne et le sous-préfet.*

*Entre jeudi et dimanche, il y a quand même vendredi et samedi.*

*Au plus tôt, ils les auraient expulsés mardi.*

*Nous avons eu la chance qu'ils soient partis entre temps.*

*Logiquement avec la cohérence du schéma départemental, comme là, s'il n'avait pas eu les matchs de foot à Lens, en 5 jours ils étaient expulsés.*

*Pour revenir à Maisons et Cités, nous avons eu rendez-vous hier, j'ai soumis la problématique de cette aire qui se trouve derrière les blocs.*

*Ou avant la fin de la semaine ou au plus tard en début de semaine, ils vont complètement labourer.*

*J'ai demandé qu'ils labourent complètement pour éviter de nouvelles intrusions.*

*Concernant les blocs.*

*Il y a eu un concours d'architecte qui a été fait en décembre.*

*Ce concours, il y a eu une proposition qui a été validée par les membres qui faisaient partie du jury.*

*Or, grosse problématique, c'est que l'ABF, dont Madame MADONI, je ne sais pas si vous en avez déjà entendu parler ?*

*- Madame Maryvonne POULAIN : oui, vous l'aimez beaucoup.*

*- Monsieur Le Maire : voilà, Madame MADONI a mis un peu son véto, parce qu'elle n'est pas d'accord avec le projet qui a été choisi.*

*Ils nous avaient invité à une réunion il y a deux mois de cela à la DRAC.*

*Maisons et Cités et la ville de Noyelles, on s'était mis d'accord pour ne pas y aller.*

*Nous ni sommes pas allés et Maisons et Cités arrivent ici le 17 juin avec Madame MADONI. et la DRAC pour essayer de trouver une solution.*

*Parce que là, le projet est ficelé, le permis de construire peut être déposé.*

*Mais c'est l'ABF qui mets des bâtons, donc si le 17 juin, il n'y a pas d'accord de fait, moi, je demande une entrevue en urgence avec le Préfet.*

*Parce que c'est le Préfet qui a le dernier mot là dessus.*

*- Madame Maryvonne POULAIN : même sur les bâtiments de France ?*

*- Monsieur Le Maire : tout à fait, c'est le Préfet qui donne son accord.*

*Logiquement, si tout va bien, le permis de construire devrait être déposé avant la fin de l'année et les travaux devraient débiter dernier trimestre 2020.*

*Dès que l'accord est fait avec Madame MADONI, avec le Préfet pardon, parce que Madame MADONI je m'en moque, on vous réunira pour vous soumettre le projet.*

*Et également Maisons et Cités dans ce cas là, on fera une réunion publique avec la population pour les informer des différents travaux qui devraient débiter.*

*C'est à dire que là actuellement, on a dix blocs, dans le projet on en conserverait que 5.*

*5 qui seraient réhabilités.*

*- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : 5 de trop.*

*- Monsieur Le Maire : 5 de trop oui, car notre volonté c'était de tout détruire.*

*Parce que toute façon à l'intérieur, je ne suis pas convaincu qu'il n'y ait pas d'humidité.*

*Et ensuite, il y aurait 25 logements de construit derrière.*

*Des logements individuels pas des collectifs.*

*Pour ça, je montrerai le projet dès que tout cela sera fixé.*

*Au niveau des logements isolés, normalement tout devrait être terminé pour la fin de l'année.*

*Les réhabilitations des logements isolés devraient être terminées pour la fin de l'année.*

*Nous sommes aussi en discussion avec eux concernant les aires de garage parce qu'il y a des aires de garage qui vivent bien et d'autres mal.*

*Pour celles qui vivent mal, leur volonté est de repartager les parcelles avec les propriétaires qui sont tout autour de ces aires de garage.*

*Et ensuite on leur a aussi demandé de nous mettre à disposition toutes les grandes parcelles qui sont non exploitées dans les cités minières pour que nous puissions travailler sur les jardins partagés ou sur de l'éco-pâturage.*

*Ils doivent revenir vers nous pour nous faire une proposition.*

*Ça c'est concernant les cités Anchin, Courtaigne.*

*Concernant la Cité Deblock.*

*Ils sont bien au courant de la grosse problématique, ils ont une grosse problématique avec l'architecte et je pense qu'ils vont résilier le contrat qu'ils ont avec l'architecte, mais pour eux, logiquement tout devrait être terminé pour la fin de l'année.*

*J'ai eu ce petit rictus aussi parce que je ne crois plus trop en ce qu'ils disent, lorsqu'il y a eu la dernière commission avec l'archi, normalement Monsieur CAND A devait revenir vers nous pour refaire une réunion donc là, il a téléphoné à Marc aujourd'hui.*

*Je ne sais pas si c'est suite à la réunion d'hier mais il y a de fortes chances.*

*Normalement nous allons fixer une date pour refaire une nouvelle commission.*

*- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : on va fixer un nouvelle date pour visiter une réhabilitation de logement.*

*Je suis passé tout à l'heure et ça bouge un petit peu quand même.*

*Il y avait une entreprise.*

*- Madame Maryvonne POULAIN : depuis le temps que ça doit bouger.*

*Et Monsieur CAND A, rappelez-vous, à la réunion on lui a demandé si nous ne pouvions aller vérifier, il a dit non, pourquoi, parce que justement, il y a encore eu cet arrêt entre la réunion que l'on a eu et ici cette réunion que tu as eu avec Maisons et Cités.*

*Je dis à un moment donné, il faut quand même les remuer un petit peu quoi.*

*- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : et le problème du permis de construire, il a été réglé ?*

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, qu'il devait y avoir 19 maisons et qu'il n'y en a que 18, c'est réglé ?

- Monsieur Jean -Michel SKOTARCZAK : oui au niveau du SCOT.

*Ils font des logements en voie d'accession à la propriété en fonction des logements sociaux construits.*

*Donc les logements qui ne seront pas construits et vendus, seront des parcelles libres de constructeur.*

*Ça équilibre.*

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : ça équilibre ?

*C'est apparemment plus ardu que cela.*

- Monsieur Le Maire : même en front à rue.

*Ceux là, devraient être détruits et également faire une parcelle libre de constructeur.*

*Mais là, c'est pareil parce que nous allons devoir faire un petit règlement de lotissement parce qu'il ne faut pas que ça dénature le projet qui est en attente de finition.*

- Madame Maryvonne POULAIN : une question sur les grandes parcelles que tu veux récupérer.

*Parce que tu dis grandes parcelles et éco pâturage.*

*Il va falloir là, vraiment les entretenir parce que si on demande des grandes parcelles et qu'elles sont en jachère avec des herbes d'un mètre, je crois que.*

- Monsieur Le Maire : non.

*On mettra des moutons ou des chèvres.*

- Madame Maryvonne POULAIN : ces pauvres bêtes, on a déjà bousillé les canards et les cygnes aux Boclets.

*On a trouvé des chèvres aussi au terril de Loos en Gohelle.*

- Monsieur Le Maire : tu peux passer avec des associations qui amènent des animaux le matin et qui les récupèrent le soir.

- Madame Maryvonne POULAIN : si c'est pour les tuer.

*Attendez, les cygnes à coups de bâtons et tout, je les ai encore là.*

- Monsieur Le Maire : parce que là, de toute façon les parcelles ne sont pas entretenues.

*Ça c'est vraiment au conditionnel, parce que c'est un travail que nous devons étudier.*



- Madame Maryvonne POULAIN : oui, mais c'est bien d'avoir des parcelles, au contraire mais il faut aussi pouvoir les entretenir et faire attention qui va s'en occuper.

- Monsieur Le Maire : il faut que je prenne rendez-vous avec « les anges gardiens » à Loos en Gohelle pour voir comment ils peuvent nous aider parce que eux, ils savent vraiment comment faire cela.

*Et puis avec le Centre Social également.*

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : et Maisons et Cités aussi parce que c'est le prestataire.

- Monsieur Le Maire : nous avons déjà pris deux parcelles à Maisons et Cités sur des logements qui se trouvent rue de Lorraine.

*Ils ont des logements rue de Lorraine et ils ont des parcelles immenses qui donnent sur l'arrière du Centre Social.*

*Nous leur avons demandé de récupérer une partie de ces parcelles, de toute façon, eux, ça les arrangent parce qu'elles sont immenses et les locataires ne les entretiennent pas.*

- Madame Maryvonne POULAIN : ils ne les entretiennent pas et les pissenlits poussent.

- Monsieur Le Maire : on récupère ces parcelles et le centre social va mettre en place une action pour les jardins partagés avec les adhérents.

- Madame Maryvonne POULAIN : il paraît qu'il y a des mouvements du côté de LIDL ?

*Si tu peux nous dire ? Est-ce que tu peux nous expliquer.*

- Monsieur Le Maire : tu appelles quoi comme mouvement ?

- Madame Maryvonne POULAIN : on nous a dit qu'il y avait des travaux, qu'il y avait des camions.

- Monsieur Le Maire : non, ce ne sont pas des travaux.

*Ils sont en train de réaménager certains LIDL, ils enlèvent dans certains LIDL pour mettre là en stockage.*

- Madame Maryvonne POULAIN : donc là, c'est LIDL mais c'est toujours pas vendu ce terrain ?

- Monsieur Le Maire : non.

- Madame Maryvonne POULAIN : ils n'ont pas acheté les autres ?

*Donc c'est fini de leur laisser pour ? C'est sur et certain ?*

*C'est toujours LIDL qui est propriétaire ?*

- Monsieur Le Maire : oui.

*Donc ça, c'est un projet qui rentrera peut-être dans le cadre de l'ERBM.*

*Parce que nous avons la cité d'Anchin qui rentre dans l'ERBM et normalement cette cité devrait être dans la deuxième programmation.*

*Nous risquons d'être dans la deuxième et cela je le serais avant la fin de l'année, nous risquons d'être dans la programmation 2021/2023.*

*L'ERBM ce n'est pas simplement la réhabilitation des cités mais c'est aussi l'environnement tout autour.*

*Je vais voir également comment on peut intégrer le magasin LIDL dans cette restructuration.*

- Madame Maryvonne POULAIN : *et après pour rejoindre un peu la demande qui était logique, sur le judo par Daniel.*

*Au niveau des associations, il y a toujours des critères.*

*Est-ce que l'on tient compte des associations qui tiennent des buvettes ?*

*Parce que ces associations là, elles ont des buvettes qui ramènent beaucoup d'argent, par rapport à, par exemple, le judo car je ne pense pas qu'il y ait une buvette, ou d'autres qui ont du mal à le faire, est-ce que c'est pris en compte ?*

- Monsieur Le Maire : *non, ce n'est pas pris en compte parce que les critères que l'on demande, c'est surtout en fonction du nombre d'adhérents.*

*Ce n'est pas en fonction des buvettes que peuvent avoir certaines associations.*

- Madame Maryvonne POULAIN : *oui, mais c'est un avantage.*

- Monsieur Le Maire : *c'est un avantage, j'en suis conscient.*

- Madame Maryvonne POULAIN : *tu peux très bien savoir combien rapporte une buvette.*

- Monsieur Le Maire : *l'année prochaine nous allons retravailler sur le mode de répartition de ces subventions parce que pour moi il y a des choses qui ne sont pas logiques.*

- Madame Maryvonne POULAIN : *là on chipote pour 500 € pour le judo mais je comprends la démarche, mais il y a des fois il ne faut quand même pas exagérer parce qu'il y en a qui peuvent vraiment se permettre tout, parce que les buvettes parfois ça remplacent les cafés.*

*Je me rappelle d'une discussion qui remonte à très très longtemps, n'est-ce pas Jean-Michel ? Et qu'il serait peut-être bon un jour d'en tenir compte dans les critères.*

- Madame Sabine FINEZ : après honnêtement il est de plus en plus compliqué de trouver des associations qui veulent tenir des buvettes parce que les jours sont bien particuliers, forcément souvent des dimanches ou des jours fériés.

Sincèrement, j'ai déjà fait l'expérience aux nouvelles manifestations de faire un appel via Philippe qui est en charge des associations et personne ne nous a répondu.

- Madame Maryvonne POULAIN : non, ce n'est pas dans les manifestations.

Parce qu'il y en a qui sont ouvertes tous les jours, excusez moi, j'habite quand même un endroit, je ne vais pas citer de nom mais je veux dire qu'à un moment donné il faut quand même être honnête et puis voir un petit peu que ces associations là, bon il y en a certaines qui ne demandent même pas la subvention pour la bonne raison qu'ils n'en ont absolument pas besoin, mais je veux dire que quand on voit des associations qui s'occupent des enfants et qui ont beaucoup de problèmes, justement pour avoir de l'argent.

Là, le judo j'ai bien compris, en plus vous dites qu'elle est avec Harnes aussi.

Peut-être que Harnes, non ?

- Monsieur Le Maire : oui mais là, c'est pareil il va falloir voir comment calculer les subventions parce que si on parle du judo.

Le judo est une association nouvelle sur la commune, donc, au départ on donne 78 € alors qu'ils ont peut-être 30 ou 40 personnes.

Ce n'est pas logique non plus au départ, peut-être de ne donner que 78 €.

Il y a des choses à revoir au niveau des subventions mais ce n'est pas évident de trouver un juste milieu dans le calcul des subventions.

J'ai déjà discuté avec mes collègues pour savoir comment ils pratiquaient, c'est vrai que pour tout le monde c'est un casse tête parce qu'il n'y a pas de juste milieu.

Ce n'est pas toujours très équitable dans la distribution des subventions.

- Madame Emmanuelle DHONDT : et après il n'y a pas un dossier à remplir par rapport aux Noyellois, aux enfants ? Ça existe toujours ?

- Monsieur Le Maire : si c'est cela.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui mais il n'est pas écrit buvette.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : donc il y a des associations qui ont une buvette et des marchés aux puces ?

- Monsieur Le Maire : oui, il y a des associations qui ont des buvettes et des marchés aux puces mais ça date de longtemps et ça, tu ne peux rien y faire.

- Madame Maryvonne POULAIN : ça a toujours été un point.

- Monsieur Le Maire : mais je suis conscient qu'il y a un travail de fond à faire dessus.

*Après pour certaines associations, il faut distinguer les associations sportives des autres associations.*

*Il faut être sincère ce sont les associations sportives qui ont vraiment le plus besoin de subvention.*

*Peut-être voir pour augmenter leur subvention et après donner peut-être une subvention de base aux autres et garder une enveloppe à côté qui pourrait servir à des manifestations exceptionnelles et donner sur présentation d'un dossier.*

*Ce n'est pas simple.*

- Madame Maryvonne POULAIN : rappelle toi que j'étais intervenue pour une association qui a existé qu'une année, qui a eu sa subvention et finalement, elle a eu même pas un an d'existence.

*On ne savait même pas qu'elle existait, c'était des initiales nous ne savions même pas ce que ça voulait dire, tu as même dit on va faire attention quand même à ne peut-être plus la verser dès qu'une association s'ouvre parce que si elle arrive juste le temps de faire un petit tour et puis s'en vont.*

- Monsieur Le Maire : il y a certains critères à revoir, j'en suis convaincu et l'année prochaine nous allons, peut-être même avant l'année prochaine, parce que de toute façon, il faudra le présenter au budget de l'année prochaine, vraiment retravailler sur ce dossier.

- Madame Maryvonne POULAIN : nous ne sommes pas contre ces associations qui font l'animation d'un quartier mais il faut voir aussi de ne pas abuser en sachant que les buvettes avec les cafés qui ont déjà bien du mal à tourner et ceux que l'on a perdus, ne pas encore avoir des fermetures à ce niveau là.

- Monsieur Le Maire : et je pense qu'à un moment donné, il faut dire à ces associations, écoutez vous n'avez plus besoin de subvention.

- Madame Maryvonne POULAIN : ils ne demandent pas de subvention quelque fois.

- Monsieur Le Maire : il y a des associations qui demandent des subventions et qui n'en ont pas besoin alors que cet argent pourrait servir vraiment à des associations qui en ont besoin.

- Madame Maryvonne POULAIN : vous prenez l'USN, vous prenez le judo, vous prenez VOLLEY PASSION.

- Monsieur Le Maire : des associations sportives.

- Madame Maryvonne POULAIN : je veux dire qu'ils envoient des enfants.

- Monsieur Le Maire : des associations qui ont des déplacements, voilà celles pour qui ça coûte de l'argent.

- Monsieur Francis LOCQUET : justement, ce problème là, ça fait longtemps qu'on le pointe.

*Nous n'avons pas réunion avec Philippe.*

*Tout se décide comme cela, à huit clos et pourtant on fait partie de la commission.*

*Nous n'avons pas de réunion et ensuite question financier parce qu'il y a deux autres associations qui ont le même but ici à Noyelles.*

*Il y en a une, on lui accorde le bus pour aller chercher les personnes chez elles et l'autre association on ne lui accorde pas le bus.*

- Monsieur Le Maire : non.

- Monsieur Francis LOCQUET : si.

*Il y a les deux associations qui touchent les personnes âgées.*

- Monsieur Le Maire : non.

*Je ne suis pas d'accord.*

*On met le véhicule du CCAS à disposition de la population pour aller faire leur course, pour se rendre chez le médecin.*

*Je pense que tu parles du club du sourire.*

- Monsieur Francis LOCQUET : oui.

- Monsieur Le Maire : alors, il faut bien faire la part des choses, c'est à dire que le CCAS a un véhicule qui lui appartient et non à la collectivité, c'est deux choses différentes.

*Le véhicule du CCAS sert à aller chercher les personnes âgées pour les emmener faire leurs courses, se rendre chez le médecin, au cimetière, etc....*

*Les gens s'inscrivent et on va les chercher.*

*Le club du sourire veut que nous mettions à disposition ce véhicule du CCAS et également France Pologne pour aller chercher les gens chez eux, pour les conduire ou à des repas, ou aux assemblées générales.*

*Je leur ai expliqué que ce n'était pas possible parce que nous avons des réservations qui sont faites au niveau de la population, donc la population réserve pour un service et j'ai dit, notamment à France Pologne, que nous avons des mini bus qui peuvent être mis à disposition.*

*Ils prennent quelqu'un de l'association pour conduire ce mini bus, aller chercher les gens et les ramener, ça, ça ne pose pas de problème.  
Mais par contre, la présidente ne veut pas.*

*Je ne peux pas faire mieux.*

*Le véhicule du CCAS, je ne peux pas le mettre à disposition parce qu'il est sur 15 jours, trois semaines, il est complet.*

*- Monsieur Francis LOCQUET : le club du sourire a un véhicule toutes les semaines.*

*- Monsieur Le Maire : comment ?*

*- Monsieur Francis LOCQUET : le club du sourire, il a un véhicule qui vient chercher ses adhérents, qui les reconduit.*

*- Monsieur Le Maire : non ce n'est pas nous.*

*- Madame Sabine FINEZ : ce n'est pas nous, c'est eux qui le financent.*

*- Monsieur Francis LOCQUET : il est de combien le financement ?*

*- Monsieur Le Maire : je ne sais pas, c'est l'association qui gère son budget.*

*- Monsieur Francis LOCQUET : c'est le bus du CCAS.*

*- Madame Sabine FINEZ : non.*

*- Madame Valérie DELVALLEZ : si je peux me permettre, il y a aussi le comité seniors qui à un véhicule, peut-être que tu parles de celui-ci ?*

*Parce que celui du CCAS est quand même très calibré et ce n'est pas du tout cela comme par exemple pour les actions qui ont à voir avec le centre social, il y a un véhicule et effectivement les seniors peuvent en profiter.*

*Mais c'est un véhicule qui a été financé par le Fondation de France et qui est conduit par le personnel du CCAS et qui n'est pas dédié à des associations comme par exemple pour bouche en cœur il fonctionne, pour les autres activités que le centre social propose.*

*Effectivement c'est un véhicule qui est floqué Noyelles-sous-Lens, qui est floqué KALEIDO mais qui est essentiellement pour les activités du centre social.*

*- Monsieur Le Maire : mais ce n'est pas le véhicule du CCAS.*

*Ce n'est pas possible parce qu'il est réservé 15 jours à l'avance.*

*- Monsieur Francis LOCQUET : il est conduit par le personnel municipal celui que je vois.*

*C'est lui qui fait pour le club du sourire. Moi je passe le mardi et je vois les personnes qui conduisent le véhicule.*

- Monsieur Le Maire : de toute façon, je vais me renseigner.

*Concernant l'association Polonaise je leur ai proposé le mini bus à disposition mais il faut que quelqu'un de l'association aille chercher les gens et les ramener chez eux.*

- Monsieur Francis LOCQUET : oui mais il faut prendre le véhicule aux services techniques et il faut aller le ramener là bas.

- Monsieur Le Maire : attends ils ont un badge de mis à disposition.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : et est-ce que l'on pourrait faire un peu le point sur les différents véhicules parce que c'est assez confus.

*Par exemple, il y a le véhicule du CCAS qui est réservé au CCAS, le véhicule pour accompagner les gens faire leur course qui est bien spécifique.*

*Que l'on voit un peu à quoi servent les véhicules et celui que l'on peut avoir.*

- Monsieur Le Maire : il y a un véhicule au Centre Social qui est réservé pour les adhérents du centre social.

*Il y a le véhicule du CCAS.*

*Après, on a deux véhicules de 9 places que l'on met à disposition des associations et des services.*

*Ce sont les seuls véhicules qui circulent et puis le 16 places avec Michel qui lui emmène les associations sportives quand il le faut le week-end.*

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : celui-ci n'amène que les association sportives ?

- Monsieur Le Maire : oui, comme c'est un 16 places, il faut un permis poids lourds.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : les associations ne peuvent pas bénéficier de celui-ci.

- Monsieur Le Maire : si, ils en bénéficient.

*Michel KALLAS conduit par exemple le football.*

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : et une association non sportive par exemple ?

- Monsieur Le Maire : si on nous le demande, il n'y a pas de raison qu'on ne le fasse pas.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : ce serait bien d'éclaircir un peu ces points là, dans une note diffusée car si on nous pose la question, il faut savoir quoi répondre.

*Même nous, nous ne sommes pas au clair avec cela.*

- Monsieur Le Maire : nous avons des véhicules que nous mettons à disposition des associations qui ont besoin simplement d'un permis B.

*Ils viennent nous le chercher et ils nous le ramènent.*

*La problématique est que la présidente de l'association France Pologne, ne veut pas.*

*C'est tout, je ne peux pas faire plus.*

*On mettra tout cela noir sur blanc.*

*Pas d'autres questions.*

*Bonne soirée et bonnes vacances.*